



PERRIGAY

*Le journal d'informations
de notre village*

Infos



N° 65
Juillet 2018

Sommaire

Le mot du maire

Le mot du maire 1

Informations municipales

En direct du conseil 2 à 4
Compte administratif 2017 - Budget 2018 5 à 8
Subventions aux associations 8
État civil 9
Les activités communales et associatives 10 et 11
Cimetière - Installation d'un columbarium 11
Les Charmes du Petit Bois : émergence d'un quartier 12 et 13

La vie de notre village

Bienvenue à Laura FROIDUROT 14
En direct de la bibliothèque... 14
Animations intergénérationnelles 15 à 17
La Semaine bleue 17
La vie scolaire 18 et 19
Accueil de loisirs - PEP bfc 20 à 22
Perrigny en Fête 23 à 25
Les talents de Perrigny 26
Les bébés de l'année 26
Perrigny-lès-Dijon, le site 27
Le stationnement dans notre commune 28 et 29

Coup de projecteur

Rencontre avec Claire Delbard, notre bibliothécaire 30 et 31

La vie des associations

Les jardins partagés 32
Les Mémoires de Perrigny-lès-Dijon 32
L'Ensemble Musical de Perrigny-lès-Dijon 33
Union des Anciens Combattants et Victimes de Guerre 34 et 35
Perrigolage - Association des parents d'élèves 36 et 37
Accrodanse 37
Perrigny-Country 38
Courir et Sourire 38
Le comité des fêtes 39
ASP section tir sportif et de loisirs 40
ASP section Football 41
Le Club de l'Amitié 41

Évènements

L'agenda 43

Informations utiles

Urgences et santé, mairie et services... 44 et 3^e de couverture

Commerçants & artisans

Retrouvez-les aux pages **8, 35, 39, 42 et 43**

Nous vous invitons à leur faire confiance, et à les consulter pour vos achats, travaux et services.

Ce bulletin a été élaboré par la Commission Communication de Perrigny-lès-Dijon.

Éditeur

Mairie de Perrigny-lès-Dijon
1 rue du Château
21160 Perrigny-lès-Dijon

Directeur de la publication et de la rédaction

Patrick BAUDEMONT

Rédacteurs :

Geneviève BILLAUT
Isabelle GUEUX
Anne MARCHAL
Babette RHODDE
Bernard SABRE

Avec la collaboration des différentes associations de Perrigny-lès-Dijon.

Conception/mise en pages

Christian CALLAUD

Crédit photos

Photothèque municipale
Photothèque des associations

Impression/façonnage

Imprimerie S2E
400 boulevard Charles-de-Gaulle
21160 Marsannay-la-Côte

Perrigny Infos n°65

Dépôt légal 2018/07
Juillet 2018 - Distribution gratuite



Retrouvez toutes ces informations sur notre site : perrigny-les-dijon.fr



Le mot du maire



Patriniennes, Patriniens

Vous voici en possession du numéro 65 du bulletin municipal. Au cours de votre lecture, vous aurez ainsi l'occasion de vous remémorer les différents événements de la vie locale : manifestations communales, activités des écoles, du périscolaire, extrascolaire et des associations...

Le dossier consacré au budget communal, marque les efforts entrepris pour faire face au risque de la continuité de la baisse des dotations de l'État. Fidèles à nos engagements, nous poursuivons notre gestion rigoureuse des finances communales pour maintenir l'investissement et continuer à répondre à vos besoins.

Cette gestion nous permet de maintenir le versement des subventions aux associations. La très forte vie associative peut ainsi continuer à animer notre commune comme nous l'avons vu lors de **Perrigny en fête** qui a été une pleine réussite. Par ces manifestations, il y a une création de lien social qui permet de renforcer la cohésion et d'intégrer les nouveaux habitants à la communauté locale.

Je tiens aussi ici à saluer le travail de l'équipe municipale ainsi que le personnel pour leurs efforts continus et leur gestion rigoureuse de l'argent public.

En dernier point, soucieux de préserver la sécurité des usagers, je déplore le comportement de certains automobilistes qui ne respectent pas les limitations de vitesse. Je ne peux que les inviter à prendre conscience des dangers encourus en respectant davantage le code de la route.

Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne lecture.

Patrick BAUDEMONT

Informations municipales

En direct du conseil : principales décisions

Conseil municipal du 17 juillet 2017

Le conseil municipal approuve le projet de convention tripartite d'utilisation par le cercle laïque de Marsannay-la-Côte du terrain de football de Perrigny-lès-Dijon pour certains entraînements, notamment le mercredi pour les plus jeunes, ceci du 1^{er} juillet au 31 octobre 2017.

De même, le conseil approuve le projet de convention d'utilisation par l'Amicale des Vétérans de Perrigny-lès-Dijon et à l'Association Sportive de Perrigny-lès-Dijon du terrain de football et de ses annexes.

Le conseil municipal décide de solliciter l'intervention de l'Établissement public foncier local (EPFL) des Collectivités de Côte-d'Or, au titre du volet thématique d'intervention "Projets communaux" pour la maîtrise foncière et le portage foncier de l'ensemble immobilier situé 53, Grande Rue, appartenant aux Consorts Dumesnil de Maricourt, d'une superficie de 4 251 m², cédé libre d'occupation, dans le cadre de la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 21 juin 2017, indiquant un prix de vente de 485 000 €. Cet ensemble immobilier est composé d'un bâtiment d'habitation, qui fait l'objet d'une protection au titre du patrimoine d'intérêt local identifié au plan local d'urbanisme et d'un parc. Compte tenu de sa composition et de sa situation, cette propriété présente un réel intérêt pour le développement de la commune. Sa maîtrise foncière permettra en effet la création d'un pôle culturel et associatif, il offre également l'opportunité d'une installation à terme du centre d'accueil de loisirs. Le parc, qui constitue un espace d'intérêt paysager, fera quant à lui l'objet d'un aménagement naturel qualitatif et d'une mise en valeur, permettant ainsi la réalisation d'une vaste zone verte protégée, ouverte au public, située au cœur de la commune.

Le conseil approuve les statuts de Dijon Métropole.

Il est évoqué l'installation d'un radar pédagogique. Cette dépense sera inscrite au prochain budget.

Le conseil municipal ne souhaite pas que la commune vende la totalité du terrain cadastré BD 66. Il donne son accord pour en vendre une partie à M. et Mme KLINGER pour leur permettre d'accéder plus facilement à leur parcelle. Ce point sera porté à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Conseil municipal du 29 août 2017

Le 16 janvier 2015, M. le maire a transmis à M. le procureur de la République du tribunal de grande instance de Dijon un procès-verbal de constat d'infraction aux dispositions du Plan local d'urbanisme et Code de l'urbanisme dressé à l'encontre de M. Jean Achard et de Mme Sonia Hecht, domiciliés chemin de la Ruellette, du fait de l'aménagement de la parcelle cadastrée BC 42 AP3 en aire d'accueil de deux caravanes et du stationnement plus de trois mois par an de deux caravanes. M. le procureur de la République a décidé d'engager des poursuites et de convoquer les parties concernées à l'audience du 4 septembre 2017 à 8h30 devant le tribunal correctionnel de Dijon.

Le conseil municipal décide d'autoriser M. le maire à

se constituer partie civile au nom de la Commune à la suite de cette plainte et de désigner Mme Natacha BARBEROUSSE, avocat à la cour, pour représenter et défendre les intérêts de la Commune.

Suite au départ en disponibilité de Mme Armelle MISSET, le conseil décide de recruter une Atsem en contrat à durée déterminée du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

La commune de Perrigny-lès-Dijon a accordé à ORVITIS sa garantie sur des prêts.

Afin de réduire le risque de taux, ORVITIS souhaite racheter ces prêts par anticipation et leur substituer des prêts à taux fixe. Le conseil municipal donne son accord de principe à ORVITIS pour réaliser ce réaménagement de dette et accorder par la suite sa garantie aux nouveaux prêts, à taux fixe et à capital égal, et précise que la durée ne pourra pas être supérieure à 2029.

Les noms des rues de l'aménagement "Les Charmes du Petit Bois" ont été adoptés par délibération du conseil municipal du 7 décembre 2009. Une erreur s'est glissée à l'époque dans la dénomination de l'avenue Jean-Truffein qui a été transcrite à tort "rue Jean-Truffin". Pour rappel, Jean Truffein a été maire de Perrigny-lès-Dijon. Le conseil municipal, approuve la modification de la dénomination de la "rue Jean-Truffin" en "avenue Jean-Truffein" et sa rectification par les services du cadastre.

Conseil municipal du 2 octobre 2017

Le conseil municipal accepte le principe de renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse, contrat qui prendra effet au 1^{er} janvier 2018 pour couvrir la période 2018-2021 avec échéance au 31 décembre 2021.

La commune de Perrigny-lès-Dijon apporte son soutien aux communes de Neuilly-lès-Dijon et Sennecey-lès-Dijon ayant déposé une motion visant au maintien de la halte ferroviaire de Neuilly-lès-Dijon qui est très prochainement susceptible de disparaître. Le nœud ferroviaire dijonnais est composé de la gare Dijon Ville, véritable "hub" ferroviaire, et de 3 haltes (Dijon Porte-Neuve, halte de Ouges, halte de Neuilly-lès-Dijon), ces 3 haltes doivent être confortées afin d'assurer une réelle alternative aux flux pendulaires pour l'ensemble des habitants du bassin de vie.

La rentrée de l'école de musique a eu lieu le 18 septembre dernier. Trente-sept élèves sont actuellement inscrits en instrument, en formation musicale et chorale (quinze de Perrigny et vingt-deux extérieurs).

Les cours sont dispensés par six professeurs : Daniel LAMIA, professeur de saxophone : 7,75 h de cours hebdomadaires dont 0,50 h de pratique collective et 4 heures hebdomadaires en tant que directeur. Claudie RENAUD, professeur de formation musicale : 6 heures de cours hebdomadaires. Vesselina GUTIERREZ, professeur de piano : 4,75 h de cours hebdomadaires.

Sayasack INTHAVONG, professeur de guitare : 6 heures de cours hebdomadaires en poste à l'école de musique depuis plus de six ans, bénéficie d'un contrat à durée indéterminée.

Aurélié DALBAN, professeur de clarinette : 1,75 h de cours hebdomadaire.

Laurent PARISOT, professeur de flûte : 0,75 h de cours hebdomadaire.

Le conseil approuve les avenants pour les professeurs contractuels et les arrêtés portant changement de durée de services pour les professeurs titulaires fixant leur rémunération en fonction de leur grade et de leur échelon.

Afin d'assurer le remplacement temporaire de Mme Éva GAUTHERON en congé maternité, le conseil approuve le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée du 2 octobre 2017 au 31 janvier 2018 pour une durée hebdomadaire de 17 h 30.

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 400 € à l'association Amicale des Vétérans.

Le conseil municipal autorise le maire de Perrigny-lès-Dijon à entreprendre les démarches nécessaires pour solliciter l'État dans le cadre du dispositif Écoles numériques innovantes et ruralité (ENIR) pour subventionner le projet d'achat de tablettes pour les écoles et l'éventuelle mise à disposition à d'autres équipements (bibliothèque, centre de loisirs) et à intégrer, dans le cadre du dispositif ENIR, un projet global avec les communes de Longchamp, Rouvres-en-Plaine, Collonges-lès-Premières et toutes les éventuelles autres communes qui s'y joindront. La subvention de l'État, via ce dispositif, est de 50 % plafonné à 7 000 € par école avec un investissement minimal de 4 000 € pour être éligible.

M. le maire fait part de l'arrêt de l'activité d'agriculteur de M. Claude GAGNEPAIN. Deux agriculteurs ont déposé une demande afin de reprendre les parcelles que celui-ci louait à la commune. Le conseil décide de prendre comme critère d'attribution la date de dépôt de ces demandes. Au vu de l'antériorité de la demande, les terrains seront loués à M. Ghislain RUET.

Conseil municipal du 8 janvier 2018

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a instauré une nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). La ville de Perrigny-lès-Dijon a transféré à Dijon Métropole cette compétence qu'elle exerce en anticipation depuis le 15 avril 2017. Dijon Métropole exerce pour partie cette nouvelle compétence en représentation-substitution de notre commune au sein du syndicat de bassin SBV (Syndicat du bassin de la VOUGE). Par ailleurs, le SBV exerce des missions "hors-GEMAPI" liées à la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'aménagement de la gestion de l'eau) qui relève des CLE (Commission locale de l'eau) et a la compétence GEMAPI. Afin d'assurer la cohérence des actions à entreprendre et d'avoir les mêmes élus métropolitains interlocuteurs pour les 2 blocs de missions GEMAPI et hors-GEMAPI, le conseil décide d'étendre le transfert des missions de la compétence GEMAPI aux 3 missions hors GEMAPI.

M. le maire présente le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) du PLUi-HD de Dijon Métropole au conseil et ouvre le débat sur ses orientations générales en précisant que toutes les communes ont pu effectuer des remarques lors des différentes réunions organisées par Dijon Métropole. Ces remarques ont bien été prises en compte dans ce projet d'aménagement. En ce qui concerne les déplacements, il est signalé que le PADD veut préserver la desserte ferroviaire alors que la Région vient de fermer la halte ferroviaire de Neuilly-lès-Dijon. En ce qui concerne l'agriculture, l'autosuffisance alimentaire paraît utopique vu le développement démographique projeté (+ 15 000 habitants au sein de la métropole).

La réflexion sur les rythmes scolaires, menée en concertation avec les partenaires, a conduit au choix du retour à la semaine à 4 jours (voir article en page 18). Le conseil valide cette décision.

Pour réaliser le projet "chorale 2017-2018", Mmes DIMITROVA et RENAUD, assistantes d'enseignement artistique, seront amenées à effectuer plus d'heures que leur temps de travail initialement prévu. Le conseil municipal autorise la rémunération des heures effectuées soit en heures complémentaires soit en indemnité pour heures supplémentaires d'enseignement.

Mme Isabelle DUCRET, titulaire du poste d'adjoint territorial du patrimoine, est licenciée pour inaptitude physique à l'exercice de ses fonctions à compter du 21 décembre 2017. M. le maire propose de déclarer la vacance du poste et de publier une annonce pour le recrutement d'un agent.

Mme Laurence PAVAGEAU, titulaire du poste de gardien brigadier de police municipale, est placée en disponibilité de droit à compter du 1er février 2017. Afin de pourvoir à son remplacement, le conseil décide de nommer Mme Laura FROIDUROT, actuellement gardien brigadier à Levallois-Perret.

Suite à la demande de M. Anthony KLINGER et Mme Cindy GILLARD d'acquiescer une partie de la parcelle ZA 66, impasse en Ronnot, pour la rattacher à la leur (ZA 65), le conseil autorise la vente d'une bande de 14 m de large au prix de 1 € du mètre carré.

Conseil municipal du 13 février 2018

Le conseil municipal donne son accord sur le document de prescriptions propre à la forêt communale de Perrigny-lès-Dijon relevant du régime forestier qui lui a été présenté, lequel a été établi par l'Office national des forêts conformément au règlement type de gestion applicable sur le périmètre du schéma régional d'aménagement de Bourgogne dont elle dépend.

Le conseil municipal, décide de verser des crédits de fonctionnement au RASÉD (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) à hauteur de 2,50 € par élève, soit 505 € pour 202 élèves inscrits en 2017-2018. Pour besoins de service, le conseil municipal décide la suppression, à compter du 1er avril d'un emploi permanent

Informations municipales

à temps non complet de 14h30 hebdomadaire d'adjoint du patrimoine 2^e classe ; décide de la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet de 16 heures hebdomadaire d'adjoint du patrimoine 2^e classe.

Le conseil municipal approuve le projet de convention tripartite d'utilisation par le Club corporatif ASSIM SIMEL du terrain de football de Perrigny-lès-Dijon ; ceci du 1^{er} février au 15 juin 2018.

Le professeur d'Aéro Latino mis à disposition par l'APSALC n'assure plus les cours du mercredi depuis le mois de décembre. Le conseil municipal autorise le remboursement des cours non pris soit 81,25 € pour les personnes extérieures et 69,06 € pour les personnes de Perrigny-lès-Dijon.

Conseil municipal du 3 avril 2018

Le conseil municipal approuve les comptes administratifs 2017 et vote les budgets primitifs 2018 (voir pages spéciales dans ce Perrigny Infos).

Le 1^{er} septembre 2018, la convention de délégation de service public pour la gestion de l'accueil périscolaire et extrascolaire avec les PEP 21 s'achève. La municipalité va procéder à une consultation sous la forme d'une nouvelle délégation de service public. La commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal. Sont élus :

- Mmes Chantal BERNARD, Babette RHODDE et Isabelle GUEUX, membres titulaires ;
- Mmes Brigitte TISSE, Dominique BARRAUD et M. Christian CALLAUD, membres suppléants.

Le conseil municipal approuve le choix d'un mode de gestion déléguée selon la forme d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des structures dédiées à l'enfance déjà existantes, selon les modalités exposées ; valide l'appel à candidature et le cahier des charges ; approuve la durée de la délégation de service fixée à trois ans à compter de la notification du contrat au titulaire, autorise le maire à engager et conduire la procédure.

Le conseil municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises sur la liste électorale afin d'établir la liste préparatoire de la liste annuelle du jury de la Cour d'assises de la Côte-d'Or. Sont désignés : Mme SAN JUAN épouse BAVOUX Michèle, Mme DAVID Laure, M. RETY Bernard, Mme MANGEL épouse GIBON Nicole, Mme D'ATTOMA épouse GAROT Marie-Reine, M. ARMENIO Vincent.

Une convention ayant pour objet l'accueil, la capture et/ou le ramassage d'animaux a été signée avec la Société de défense des animaux en décembre 2016, avec tacite reconduction. Pour rappel, en 2017, ces interventions s'élevaient à 126 € pour la capture et le transport d'un animal vivant, 166 € pour un animal dangereux et 80 € pour un animal mort. Le conseil municipal autorise la refacturation des interventions de la SDA aux propriétaires d'animaux errants, lorsque ceux-ci sont identifiés.

Le conseil municipal approuve le projet de convention fixant les modalités administratives et financières des interventions de l'animatrice du relais petite enfance sur la commune de Perrigny-lès-Dijon.

Conseil municipal du 28 mai 2018

Le conseil municipal approuve le projet de convention avec Marsannay-la-Côte pour la mise en commun des agents du service de police municipale qui se substitue, à compter du 1^{er} juillet 2018, à la convention en cours. Sans attendre la fin de la durée initiale de la convention signée le 15 octobre 2015 pour trois ans, les deux collectivités, d'un commun accord, ont souhaité établir une nouvelle convention plus conforme à la réalité actuelle du fonctionnement du service de police municipale.

Le mandat du bureau de l'association foncière de Perrigny-lès-Dijon est arrivé à expiration le 15 mai 2018. Le conseil municipal désigne quatre propriétaires qui siégeront dans le nouveau bureau, à savoir : un représentant du conseil départemental, M. MIGNARDOT Gaston, M. SIRUGUE Maurice, M. SIRUGUE Julien.

Un propriétaire de l'impasse des Aubépines a demandé une autorisation pour accéder à sa parcelle cadastrée BE 105 qui n'a pas d'accès direct à la voirie, par la parcelle BE 104 appartenant à la commune afin de permettre aux futurs acquéreurs d'y accéder pour viabiliser et construire. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner le droit de passage avec implantation de réseau, mais reste ouvert à une éventuelle vente à l'acquéreur sous réserve de contraintes dues aux sondages effectués sur la parcelle de la commune sur laquelle se situait une décharge.

Un bilan est présenté concernant l'évolution de la fréquentation de la ligne de bus DIVIA n° 15 qui traverse la commune pour rejoindre le tramway à Chenôve à l'arrêt "Roland-Carraz". La durée du trajet est de 17 minutes depuis l'arrêt situé sur la place de la mairie. Le nombre de montées par jour ouvré sur Perrigny est passé de 155 en 2012 à 174 en 2013, et à 193 montées en 2017. Cependant, cette hausse de 25 % de la fréquentation est essentiellement en lien avec l'installation de la résidence Acodège car les résidents empruntent la ligne de bus quotidiennement. Il est rappelé que le bus 15 circule du lundi au samedi de 6h00 à 20h30. La fréquence est d'environ 20 minutes aux heures de pointes et 35 minutes aux heures creuses en milieu de matinée et d'après-midi.

Dans les mois à venir, le site Internet de la commune va migrer vers une utilisation ciblée ordinateurs-tablettes-smartphones, ce qui va engendrer d'importantes modifications dans sa présentation et sa navigation. Première évolution majeure : la bibliothèque. Toute la partie actuelle va être supprimée et remplacée par un portail bibliothèque. Ce portail va permettre un accès à l'ensemble des ouvrages de notre bibliothèque, soit environ 8 000 titres.

Compte administratif 2017 - Budget 2018

Extraits du rapport synthétique

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Le budget 2018 a été voté le 3 avril 2018 par le conseil municipal. Le rapport synthétique complet peut être consulté dans sa totalité sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture des bureaux ou sur le site Internet de la commune de Perrigny-lès-Dijon (<http://www.perrigny-les-dijon.fr>).

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de la salle polyvalente, des loyers communaux, des terrains

communaux, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à la taxe d'affouage et aux dotations versées par la Métropole suite aux transferts de compétences notamment dans le domaine de la voirie et de l'éclairage public).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les principales dépenses et recettes de la section fonctionnement

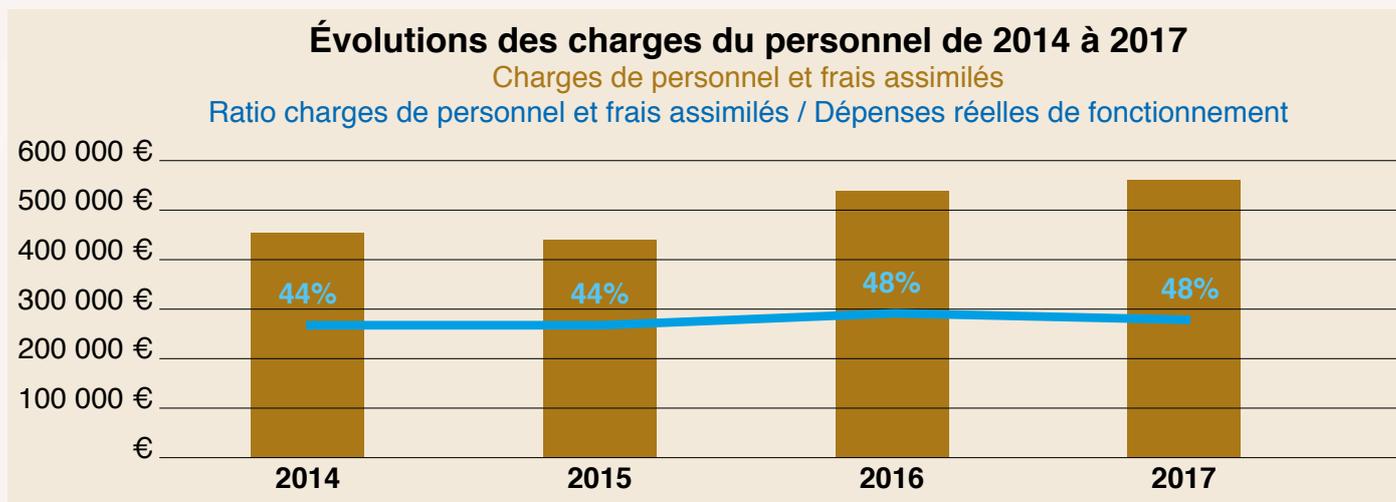
DEPENSES				
Article	Libellé	BP* + DM* 2017	Réalisé 2017	BP 2018
011	Charges à caractère général	446 702,83	396 341,41	468 777,93
012	Charges de personnel et frais assimilés	642 800,00	553 912,01	608 850,00
014	Atténuations de produits	22 926,00	14 623,00	20 180,00
65	Autres charges de gestion courante	184 855,91	183 834,95	146 625,57
66	Charges financières	27 000,00	25 211,10	26 300,00
67	Charges exceptionnelles	10 200,00	660,00	3 961,00
023	Virement à la section d'investissement	-	-	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 000,00	84 598,96	85 596,67
002	Déficit de fonctionnement reporté	-	-	-
TOTAL DEPENSES		1 426 484,74	1 259 181,43	1 360 291,17

*BP : Budget primitif - *DM : décisions modificatives

RECETTES				
Article	Libellé	BP* + DM* 2017	Réalisé 2017	BP 2018
013	Atténuations de charges	7 500,00	14 828,77	7 000,00
70	Produits des services, du domaine et des ventes	63 200,00	30 986,52	50 060,00
73	Impôts et taxes	967 443,00	976 040,91	1 013 886,00
74	Dotations, subventions et participations	127 052,40	121 029,60	136 972,40
75	Autres produits de gestion courante	36 000,00	41 594,74	42 000,00
76	Produits financiers	-	2,36	5,00
77	Produits exceptionnels	500,00	14 984,23	8 788,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	254 154,09	254 154,18	101 579,77
TOTAL RECETTES		1 455 849,49	1 453 621,31	1 360 291,17

BP : Budget primitif - DM : décisions modificatives

Dépenses de personnel / dépenses de fonctionnement



Chapitre 12 : charges de personnel

En 2017, les charges de personnels représentent 47,2% des dépenses de fonctionnement. Elles sont en augmentation par rapport à l'année 2016 (avancement des agents et remplacement congés maternité).

En 2018, le poids de la masse salariale dans le budget de la commune va s'alourdir, avec une augmentation de 31 000 € (+ 5,86 %) 554 000 € réalisé en 2017 contre 581 000 € en 2018.

Chapitre 65 : gestion courante

Les principales dépenses de ce chapitre en 2018 seront à l'attention du CCAS pour 3 500 €, de l'Ecole de musique 29 000 €, des associations pour 14 600 €, pour la redevance ordures ménagères 20 000 € et pour les indemnités des élus 61 000 €.

Chapitre 66 : charges financières

Le remboursement des intérêts des emprunts actuels s'élève à 20 146 €. Afin de financer les projets d'investissement en 2018 un emprunt sera nécessaire.

En recettes

Chapitre 70 : produits des services, du domaine et des ventes

Participation commune de Marsannay-la-Côte pour la convention de police municipale (32 050 €), indemnités compensatrice agent postal (12 000 €), taxe d'affouage, droit de chasse (1 200 €), concessions cimetière (1 500 €), encarts publicitaires (1 000 €), aide aux devoirs (1 000 €),

Chapitre 73 : impôts et taxes

Taxe foncière et d'habitation (769 000 €), attribution de compensation (127 586 €) en diminution de 2 885 € par rapport à 2017, dotation de solidarité communautaire (69 212 €), taxe additionnelle aux droits de mutation DMTO (44 000 €), taxe pylône/publicité (3888€)

Chapitre 74 : dotations, subventions et participations

La dotation forfaitaire (55500 €), participations (CAF 25000 €), participations pour Emploi Avenir (13 322 €), la dotation de solidarité rurale (14 500 €), compensations pour exonérations des taxes d'habitation et foncière

(12 900 €), Autres attributions et participations (12 000 €), Département (1 600 €).

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

Location de la salle polyvalente et locations diverses 29 000 €, Régies des activités 13 000 €.

La fiscalité

Les dépenses de fonctionnement en 2017 ont été supérieures aux recettes. Pour autant, en 2017, la consommation d'une partie de l'excédent de fonctionnement reporté des années antérieures a permis la compensation de cet écart et le financement des investissements communaux sans avoir recours à l'emprunt (92 860 €).

Pour répondre aux besoins de cette année, la commune poursuit l'augmentation de son effort fiscal cette année, à raison de 1,5 % de hausse pour la taxe d'habitation et de 0,70 % sur le foncier bâti qui servira à compenser la diminution des dotations de l'Etat et de la baisse de l'attribution de compensation de la Métropole.

Pour 2018, les taux des impositions communaux seront : taxe d'habitation, 6,72 % ; taxe foncière sur le bâti, 17,20 % ; taxe foncière sur le non bâti, 44,50 %. Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 769 000 €.

Les dotations de l'Etat

Depuis 2014, la DGF connaît une diminution globale de son enveloppe imposée par l'État. Dans la commune cela se traduit par une perte de 50 844 € entre le montant notifié de 2014 et le montant notifié de 2017 (montant qui devrait être reconduit en 2018), malgré une augmentation de la taille de la population.

Evolution de la population totale de Perrigny-lès-Dijon :

Source INSEE				
Année	2014	2015	2016	2017
Population DGF	1517	1492	1656	1759

La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

❑ **En dépenses** : il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

❑ **En recettes** : Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, par exemple : des subventions relatives à la construction d'une nouvelle salle de classe, d'aménagement d'une voie pour permettre l'accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite).

Vue d'ensemble de la section d'investissement

DÉPENSES				
Article	Libellé	BP* + DM* 2017	Réalisé 2017	BP 2018
20	Immobilisations incorporelles	18 050,00	1 621,99	7 040,00
21	Immobilisations corporelles	1 390 600,00	256 836,25	190 950,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	100 000,00	-
16	Emprunts et dettes assimilées	106 000,00	99 412,12	116 562,50
458101	Convention Grand Dijon	-	-	-
001	Déficit d'Investissement reporté	-	-	92 860,03
TOTAL DEPENSES		1 614 650,00	457 870,36	407 412,53

*BP : Budget primitif - *DM : décisions modificatives

RECETTES				
Article	Libellé	BP* + DM* 2017	Réalisé 2017	BP 2018
13	Subventions d'investissements	64 093,00	23 028,00	45 515,83
16	Emprunts et dettes assimilées	1 448 650,00	-	180 000,00
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	47 000,00	45 666,89	125 650,03
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	-
040	Operations d'ordre de transfert entre sections	92 000,00	84 598,96	85 596,67
001	Excédent d'Investissement reporté	211 716,48	211 716,48	-
TOTAL RECETTES		1 863 459,48	365 010,33	436 762,53

*BP : Budget primitif - *DM : décisions modificatives

a. Les principales dépenses de l'année 2018 sont les suivantes :

Chapitre 16 : emprunt 116 562 €

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 86 615€. Nous avons prévu le remboursement d'échéances pour un nouvel emprunt.

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles 7040 €

Différentes études pour la réalisation des projets, notamment sur la possibilité d'agrandissement de l'école communale pour répondre à l'augmentation de la population.

Chapitre 21 : immobilisation corporelles 190 950 €

Mise en accessibilité de l'église, divers aménagements

et ouvertures de la propriété du parc communal, columbarium, clefs électroniques pour la salle polyvalente, entretien du terrain de football, mise en conformité gaz et électricité de bâtiments, tablettes pour l'école élémentaire.

Chapitre 001 : déficit d'investissement reporté 92 860 €

L'important excédent reporté de la section d'investissement des dernières années a permis à la commune de ne pas avoir recours à l'emprunt en 2017. Le déficit d'investissement 2018 est compensé entièrement par l'affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement.

Informations municipales

b. Les subventions d'investissement prévues

De l'Etat : DETR (dotation équipement des territoires ruraux) pour 29 653 € pour la création d'une nouvelle classe aux écoles ; ENR (Programme école numérique rurale de l'éducation nationale) pour 2 370 € pour l'acquisition de tablettes numériques.

Du département : demande d'une subvention de 15 000 € pour la mise en accessibilité personnes à mobilité réduite de l'église.

c. Liste des subventions à verser aux associations locales et extérieures.

Associations	Proposé en 2018
Accrodanse	500,00 €
Amis de la peinture	150,00 €
Anciens combattants	900,00 €
Subvention exceptionnelle	150,00 €
Association des parents d'élèves	900,00 €
Association les jardins partagés	500,00 €
Association prévention routière	250,00 €
Association sportive collège de Marsannay-la-Côte	400,00 €
Association sportive de Perrigny-lès-Dijon - Section football	1 500,00 €
Association sportive de Perrigny-lès-Dijon - Section tir sportif et de loisirs	N'ont pas demandé de subvention
Club de l'amitié	1 500,00 €
Comité des fêtes	N'a pas demandé de subvention
Courir et Sourire	N'a pas demandé de subvention
École maternelle	1 500,00 €
École élémentaire	2 500,00 €
Ensemble musical de Perrigny-lès-Dijon	1 500,00 €
Les Mémoires de Perrigny-lès-Dijon	N'ont pas demandé de subvention
Maison familiale d'Agencourt	100,00 €
Music-hall Foliz	1 000,00 €
Perrigny country	500,00 €
Perrigny détente	350,00 €
Société de chasse	400,00 €
Banque alimentaire	540,00 €
TOTAL	15 140,00 €



AB ELEC
AUTOMATISME BOURGOGNE
Électricité Industrielle et Tertiaire

20 bis rue de la Maladière - 21160 MARSANNAY-la-CÔTE
 TÉL : 03 80 54 95 33 - FAX : 03 80 54 95 34
 E-mail - AB-ELEC@wanadoo.fr



Klinger Anthony
 Se tient à votre disposition pour vos travaux de
Nettoyage Espaces verts

Décapage, démolissage
 Nettoyage toiture
 Nettoyage de cour, terrasse
 Dalle, murets
 etc.

Élagage traditionnel, grimpeur ou nacelle
 Taille, abattage d'arbres
 Taille de haies
 Débroussaillage, tonte de pelouse
 Petit jardinage, pose de clôture...

Devis gratuit/Travail soigné - Tél. 06 70 80 25 18
 Impasse en Ronnot - 21160 Perrigny-lès-Dijon
 t.k.tony.klinger@gmail.com

État civil (avec autorisation de publication)



LEFEVRE Inès	23 août 2017
BOUZIDI Amine	30 août 2017
GOURDON Marcus	05 septembre 2017
CLEMENTZ Alice	11 septembre 2017
CAPDEVILA Margot	14 septembre 2017
CHATEAU Nathan	4 octobre 2017
MONTEIRO DE SOUSA Victoria	16 octobre 2017
COULON Aléssia	28 octobre 2017
DROUOT Liyah	31 octobre 2017
STEPHAN Hailey	8 novembre 2017
PRUGNIAUX SIMON Lindsay	17 novembre 2017
TAHARASTE Mayssa	16 décembre 2017
DA SILVA Victoria	1 janvier 2018
RAVENEAU Zakaria	15 janvier 2018
DI GIOIA Nina	17 janvier 2018
CHARPENET Aaron	15 février 2018
PERROT Henri	23 février 2018
GONÇALVES Ilhan	20 mars 2018
VA TORELLI Chiara	8 avril 2018
LEPINE Juliane	27 avril 2018



BOUKIL Mohamed et HARDY Angélique	22 juillet 2017
ZABIK Fabien et ARTETA Élodie	14 octobre 2017



COUREAULT Noëlle (*)	6 septembre 2016
SAUTIER Emmanuelle (*)	6 mai 2017
RETY Anne Marie (*)	27 juin 2017
BARBIER Jules	20 septembre 2017
TRUCHOT Alex	26 septembre 2017
BODÉLAN Etienne	4 octobre 2017
BOLATRE Renée	13 octobre 2017
LARGY Pierre	18 octobre 2017
BODÉLAN Muguette	29 novembre 2017
HUOT Annick	7 janvier 2018
PERISSUTTI Bruno	25 février 2018
FARIELLO Gérard	10 mars 2018
ATZORI Marie	28 avril 2018

(*) Ces trois personnes étaient inscrites sous leur nom de naissance dans le précédent bulletin

La rentrée approche, il est temps de s'inscrire à une activité

La commune et les associations vous proposent un grand nombre d'activités

Les activités municipales

Bibliothèque, anglais, gymnastique, Zumba, yoga... Cette liste n'est pas exhaustive. Si une activité n'est pas présente, vous avez la possibilité d'en faire la demande auprès du secrétariat de mairie. Si le nombre de participants est suffisant, il sera alors possible de la mettre en place.

Renseignement et inscription auprès du secrétariat de mairie.

École de musique

L'école de musique de Perrigny-lès-Dijon achève son année scolaire par une audition dimanche 24 juin à l'occasion de **Perrigny en Fête**.

Il est temps, dès à présent, de penser à votre inscription ou réinscription à notre école pour l'année prochaine. Vous pouvez contacter le secrétariat de mairie ou vous rendre sur le site de la commune, sur l'onglet École de musique.

Au plaisir de vous retrouver pour la nouvelle saison 2018-2019.

Daniel LAMIA, directeur de l'école de musique.

Tarif annuel*	Habitants de Perrigny-lès-Dijon	Élèves extérieurs
Éveil musical	125 €	145 €
Formation musicale	130 €	150 €
Formations musicale et instrumentale	330 €	450 €
Formations musicale et instrumentale + Harmonie**	260 €	380 €
Formation instrumentale seule	390 €	475 €

* Sous réserve d'augmentation annuelle - ** Sur présentation d'un justificatif

La bibliothèque

Ouverte les lundis et vendredis de 16 à 19 heures et les mercredis de 15h30 à 18h30.

Cours d'anglais

Les cours ont lieu les mardis salle des commissions en mairie.

Tarif annuel : en fonction du nombre de participants.

À la rentrée nous vous proposons deux groupes :

1 - Faux débutants vers niveau intermédiaire (cours dispensé en 70% English + 30% French) - Horaires : 16h30 - 18 heures.

2 - Niveau avancé (100% dispensé en English) - 18h10 - 19h40.

N'hésitez pas à venir rencontrer Gaia, la prof, lors de la première séance qui aura lieu mi-septembre, elle vous aidera à trouver votre groupe selon votre niveau.

Les deux premières séances sont gratuites, alors profitez-en et parlez-en autour de vous également.

Hope to see you soon.

Cheers. **Gaia**

Gymnastique active

Les cours ont lieu tous les lundis, de 18h30 à 19h45 à partir du 10 septembre, salle polyvalente.

Tarif annuel : en fonction du nombre de participants.

Zumba

Les cours ont lieu les mercredis à partir du 12 septembre, salle polyvalente.

Tarif annuel : en fonction du nombre de participants.

Yoga

Les cours ont lieu les mardis de 16h45 à 17h45 et de 18 à 19 heures à partir du 11 septembre, les mercredis de 18h15 à 19h15, salle polyvalente.

Tarif annuel : habitants de Perrigny : 140 €, extérieurs : 190 €

Les activités associatives

Vous pouvez également vous rapprocher des associations qui proposent, elles aussi, de multiples activités :

Organisateur	Activité	Jour et heure	Renseignements/Inscription	
Accrodanse	Danse en ligne/rock	Lundi 20h - 21h	Marie-Angèle DE LA PORTE	06 77 25 04 46
Amateur de la peinture	Peinture	Contactez l'association	Pierre Renard	06 08 22 52 60
ASP Foot	Football	Contactez l'association	Anthony Mendes	06 67 04 75 20
ASP Tir sportif et de loisirs	Tir sportif et de loisirs	Mercredi 14h - 18h	Laurent Bruson	06 01 46 37 16
		Samedi 10h - 12h / 14h - 18h		
		Dimanche 10h - 12 h		
C'était qui déjà ?	Clown	Contactez l'association	Helen Rinderknecht	06 78 22 18 47
Club de l'Amitié	Activités seniors	Jeudi 14h à 18h	Gérard Gonthier	03 80 58 81 82
Comité des fêtes	Animations, manifestations	Contactez l'association	Pascal Maire	03 80 51 33 94
Courir et Sourire	Course à pied/marche	Contactez l'association	Paulette Lopicque	03 80 58 79 01
Ensemble musical	Musique	Contactez l'association	Patrick Durand	08 80 58 74 64
Jardins partagés	Jardinage partagé	Contactez l'association	Brigitte Tisse	06 71 65 77 59
Les Dijon'Cthé	Théâtre	Samedi 9h30	Mathilde Coelho	06 69 29 55 18
Les Mémoires de Perrigny	L'histoire de Perrigny	2 ^e jeudi du mois 14h - 16h	Babette Rhodde	06 22 44 34 74
Music-Hall Foliz	Danse de cabaret	Mardi 20h30	Florian Baratin	06 80 44 54 32
Perrigny Détente	Gymnastique douce	Mardi 19h 15 - 20h 15	Jean-Paul Tiercery	03 80 52 70 56
Perrigny-Country	Danse country	Jeudi 19h30 - 20h30	André Lopicque	06 13 77 63 90
Perrigolade	Parents d'élèves	Contactez l'association	Nicolas Étienne	06 78 34 14 62
Société de chasse	Chasse	Contactez l'association	Christian Mignadot	03 80 52 87 84
UACVG	Anciens Combattants	Contactez l'association	André Barçon	03 80 30 54 31

Cimetière - Installation d'un columbarium

Et réaménagement du jardin du souvenir



Évolution de notre village

Les Charmes du Petit Bois



Direction de la prise de vue



Rue Henri-Vincenot



Rue de la Rente-Logerot (vers centre village)



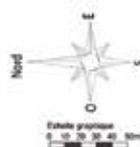
Rue de la Rente-Logerot (vers Marsannay-la-Côte)



Rue Christian-Marvillet



Rue du Goupil





Avenue Jean-Truffein

Doucement mais sûrement le quartier des “Charmes du Petit Bois” évolue.
 Les évolutions les plus significatives sont la rue de la Rente-Logerot et la rue Christian-Marvillet.
 Récemment, de nouvelles constructions sont apparues rue du Goupil.



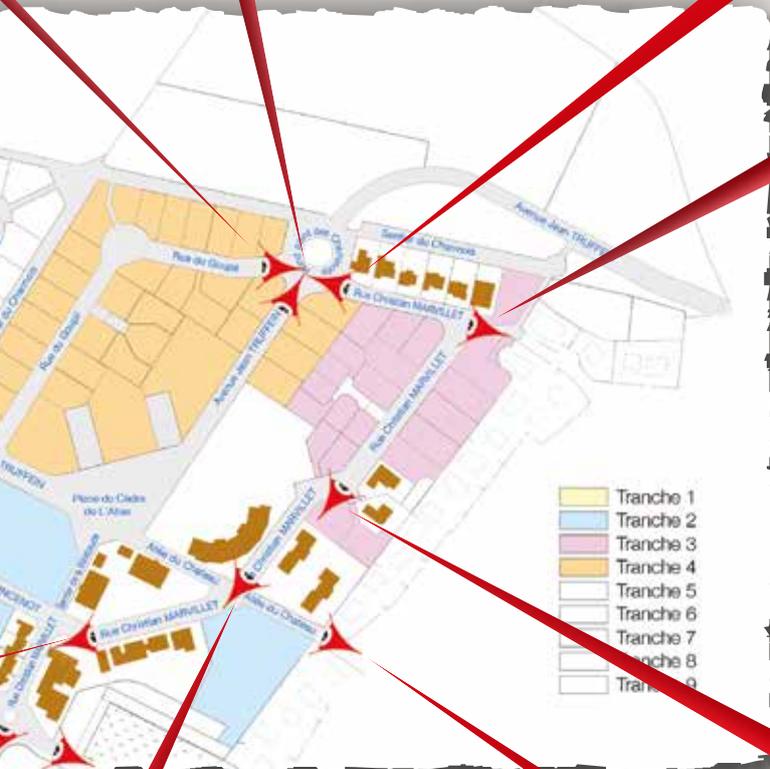
Rue Christian-Marvillet
 (du rond-point des cheminots)



Rue Christian-Marvillet



Rue Christian-Marvillet



- Tranche 1
- Tranche 2
- Tranche 3
- Tranche 4
- Tranche 5
- Tranche 6
- Tranche 7
- Tranche 8
- Tranche 9



Rue Christian-Marvillet



Allée du Château

La vie de notre village

Bienvenue à Laura FROIDUROT



Avant mon arrivée à Perrigny-lès-Dijon, j'ai été, durant trois ans, gardien de police municipale dans la ville de Levallois-Perret dans les Hauts-de-Seine.

Je connais la commune de Perrigny-lès-Dijon depuis très longtemps pour y avoir vécu à proximité et j'ai également travaillé à la gendarmerie de Gevrey-Chambertin en tant que gendarme adjoint volontaire.

Je remercie mes collègues et les habitants pour mon intégration au sein de cette charmante commune.

Laura FROIDUROT

En direct de la bibliothèque...

Nous avons durant ce premier semestre vécu au rythme de nos animations :

Tout d'abord une très belle rencontre avec Anne-Sophie BAUMANN, en mars ; les enfants des classes de grandes sections avaient réalisé de chouettes pop-up sur le thème du cirque. Leurs réalisations ont fait l'objet d'une exposition à la bibliothèque ensuite.

Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer notre participation à la prochaine édition de Rencontres...ries au printemps 2019. L'invité sera Philippe JALBERT. Nous vous en parlerons plus longuement à la rentrée.

Nous avons avec les classes de Mmes DUFOUR-JEANTET et INACIA travaillé sur les Abécédaires : la classe de Mme DUFOUR-JEANTET a réalisé un abécédaire sur le sport, celle de Mme INACIA sur la biodiversité.

Nos rencontres bébés lecteurs se poursuivent tous les mois, avec des thématiques choisies en commun avec Delphine, responsable du relais Perrigny / Marsannay.

Bientôt la fête du village où nous proposons un stand de fabrication de livrets avec tampons.

Le déploiement du portail de la bibliothèque (site Internet) est prévu cet été, avec des petits réglages qui vous permettront très vite de consulter et réserver vos ouvrages depuis la maison.

D'autres projets sont en cours pour la rentrée de septembre : des surprises avec le raconte-tapis de contes qui est en cours de confection / couture par nos mamies de la commune (avec Nadia).

Un deuxième marché de Noël est en préparation, une participation à la prochaine Nuit de la lecture en janvier 2019, un dimanche de braderie de livres désherbés (ceux

qu'on ne garde plus dans la bibliothèque), bref plein de nouvelles choses qui font la vie de notre bibliothèque. Nous accueillons Patricia Giboudeau, depuis début mai, jusqu'à fin juin en stage. Elle nous aide à corriger le catalogage des ouvrages documentaires pour enfants en vue de la mise en place du portail Internet... Merci à elle pour son aide précieuse.

Claire DELBARD

Bibliothèque Perrigny-lès-Dijon
Ouvert le lundi et mercredi de 16 heures à 19 heures et le vendredi de 15h30 à 18h30.
Tél. : **03 80 51 00 84**

Bienvenue à PERRIGNY-lès-DIJON
Vous êtes à la bibliothèque municipale

Accueil Perrigny | Actualités | Activités | Catalogue | Accès | Règlement | Mon compte

Recherche dans le catalogue

Horaires
Lundi et vendredi de 16h à 19h
Mardi de 15h30 à 18h30

Accès
Rue Saint-Anche
21160 Perrigny-lès-Dijon

Contact
03 80 51 00 84
bibliotheque@perrigny-lès-dijon.fr

Médiathèque de la Côte-d'Or
Médiathèque Côte-d'Or

La bibliothèque évolue !

Nous lui aimons faciliter l'accès à la lecture pour tous. Chers habitants nous sommes préparés votre sélection avant de venir à la bibliothèque à l'aide de cette sélection nous inviterons les nouvelles acquisitions pour adultes et enfants.

Vous devez maintenant de la bibliothèque des livres de notre bibliothèque (plus de 8 000 titres).

Si vous êtes adhérent, vous pouvez choisir, voir sa disponibilité, et même réserver le livre de votre choix.

L'accès au livre est un droit pour tous, et nous l'élargissons de plus en plus : nous pouvons vous prêter les ouvrages à domicile. Il suffit d'être inscrit à la bibliothèque, et de passer un petit coup-de fil aux heures d'ouverture, ou de faire passer le message par Nadia.

Au plaisir de votre visite.

Animations intergénérationnelles Mieux dans son corps, mieux dans sa tête.

Pour accompagner les personnes vieillissantes ou souffrant de certaines pathologies, le service animation de la commune, dont **Nadia Bouhaddioui** est la référente, a mis en place des actions spécifiques, et continue de le faire.

C'est ainsi que, depuis trois ans, existe un atelier "prévention des chutes". Reconduit d'année en année, cet atelier s'adresse à toute personne souhaitant bénéficier d'une pratique physique douce et régulière permettant de rester le mieux possible en forme lorsque l'âge avance. Le travail est axé sur l'équilibre. Dix-sept personnes se retrouvent chaque mardi, de 9 à 10 heures, accompagnées par **Jean de Siel bleu**, dans la salle polyvalente du village, située dans le parc.

Ce premier atelier en a appelé un deuxième, à destination des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et de leurs aidants. Depuis deux ans, chaque jeudi, de 15 à 17 heures, des séances d'activités physiques adaptées leur sont proposées, sous l'égide de l'association France Alzheimer. Elles sont encadrées par les bénévoles de **France Alzheimer** et **Charles de Siel bleu** et se déroulent également à la salle polyvalente.

Nouveau projet en cours de démarrage, destiné aux personnes atteintes de sclérose en plaques, des « ateliers confort » voient le jour le lundi de 10 heures à midi dans la petite salle polyvalente. Proposées par l'Association française des sclérosés en plaques (AFSEP), elles sont destinées à aider les personnes dans la gestion de la douleur, par des pratiques de méditation, sophrologie et pleine conscience. Il s'agit d'expérimenter les ressources insoupçonnées du corps et du mental pour venir à bout des tensions et de la douleur, en les localisant et les matérialisant. Une cotisation à l'AFSEP est demandée, le prix des séances dépend de cette adhésion. Les séances sont encadrées par Martine BYAT, sophrologue-praticienne hypnose, et sont programmées les 9 juillet, 3 septembre, 8 octobre, 12 novembre et 3 décembre 2018. N'hésitez pas à rejoindre l'une ou l'autre de ces activités, ou à les faire connaître autour de vous. Mieux dans son corps, mieux dans sa tête, lequel d'entre nous n'en a jamais rêvé ?

Renseignement : **Nadia Bouhaddioui**
Tél. 07 82 44 21 40 – animation@perrigny-les-dijon.fr

France Alzheimer

Depuis plus d'un an maintenant, l'association **France Alzheimer Côte-d'Or** propose à des personnes touchées par la maladie d'Alzheimer (ou des maladies apparentées) de venir accompagnées de leurs proches aidants familiaux pour une séance d'une heure de "gymnastique douce". Les professeurs APA (association SIEL BLEU) qui animent ces séances sont formés pour stimuler le mouvement et les facultés cognitives en tenant compte des particularités de leur public.



Deux ou trois bénévoles de l'association France Alzheimer sont présents pour accueillir les couples (éventuellement quelques personnes seules) et partager avec eux après l'effort physique, un temps d'échanges autour du goûter. Au final ce sont deux heures dans un lieu particulièrement agréable, je parle de la salle des fêtes de Perrigny et de son magnifique parc, qui permettent de maintenir des capacités physiques mais aussi du lien social, et pour les aidants de s'éloigner de la pesanteur du quotidien.

Pascale ROBEIN / France Alzheimer 21



La vie de notre village

Les ateliers

- ❑ Ateliers peinture avec les résidents et les éducateurs du foyer de l'ACODEGE.
- ❑ Ateliers couture avec les petites mains du village.
- ❑ Des animations à la maison de retraite Ages&Vie (peinture, collage de bouchons, intervention des enfants de l'école élémentaire CM2, intervention de la chorale du club de l'amitié, intervention de l'ensemble musical de Perrigny-lès-Dijon).
- ❑ Animation.

Renseignement : **Nadia Bouhaddioui**
Tél. 07 82 44 21 40 – animation@perrigny-les-dijon.fr





La Semaine bleue

Ces sept jours annuels constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations.

Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les "anciens" dans notre société.

Planning des animations de la Semaine bleue 2018

Dates	Horaires	Animations	Lieu	Intervenants
Lundi 8 octobre	9h30 - 10h30	Semaine du goût	École maternelle	Agnès maîtresse grande section
	10h - 12h	Atelier sclérose en plaque	Petite salle polyvalente	Martine BYAT , Sophrologue
	15h - 16h	Présentation du "Raconte tapis"	Bibliothèque municipale	Claire DELBARD , bibliothécaire <i>À confirmer</i>
Mardi 9 octobre	9h - 10h	Prévention des chutes	Salle polyvalente	Jean , association Siel Bleu
	10h - 11h	Jeux de société	École maternelle	Agnès maîtresse grande section
	14h - 14h30	Contes	Salle des sociétés	Bruno RUCKSTUHL <i>À confirmer</i>
	15h - 16h	Animation Acodège	Résidence Acodège	<i>À confirmer</i>
Mercredi 10 octobre	10h - 15h30	Atelier cuisine	Salle polyvalente	Philippe BILLET , banque alimentaire
Jeudi 11 octobre	9h30 - 10h	Jeux de société	École maternelle	Cécilia , maîtresse moyenne et grande section
	14h30 - 15h30	Chorale (Ensemble vocale de Perrigny-lès-Dijon)	Bibliothèque municipale	Professeures de l'école de musique ; Claudie et Vesselina
	15h - 17h	Activité physique adaptée	Salle polyvalente	France Alzheimer
Vendredi 12 octobre	9h30 - 10h	Dictée	École élémentaire, classe de CM2	Directeur de l'école élémentaire <i>À confirmer</i>
	10h - 11h	Jeux de société	École maternelle	Cécilia , maîtresse moyenne et grande section
	14h30 - 16h	Chorale (Ensemble vocale de Perrigny-lès-Dijon)	Maisons Ages&Vie	Professeures de l'école de musique ; Claudie et Vesselina

La vie scolaire

Les vacances d'été approchent, mais il nous faut déjà évoquer la rentrée des classes qui sera différente, car le rythme scolaire passe à "la semaine de quatre jours" : rythme de vie et horaires nouveaux.

Ecole maternelle

Du lundi au vendredi	Matin: 8h35 - 11h35 - Durée 3 heures
	Pause méridienne - Durée 2 heures
	Après-midi: 13h35 - 16h35 - Durée 3 heures

Ecole élémentaire

Du lundi au vendredi	Matin: 8h30 - 11h45 - Durée 3h 15
	Pause méridienne - Durée 2 heures
	Après-midi: 13h45 - 16h30 - Durée 2h 45

Il est important de montrer "l'envers du décor"

L'automne dernier, la municipalité s'est engagée à mener une réflexion sur les rythmes scolaires avec les différents partenaires de l'école : parents d'élèves élus, enseignants, délégué départemental de l'Éducation nationale (DDEN), professionnels de l'accueil de loisirs (PEP21).

Le cadre de réflexion était strict et défini par l'Éducation nationale :

- ❑ la pause méridienne ne peut pas durer moins de 1 h 30 ;
- ❑ les journées de classe ne peuvent pas durer plus de 6 heures ;
- ❑ les demi-journées ne peuvent pas durer plus de 3 h 30 ;
- ❑ la semaine scolaire comporte 24 heures d'enseignement.

7 et 10 novembre :

- ❑ Première rencontre et temps de partage pendant les conseils d'école d'élémentaire et de maternelle, pendant lesquels nous avons défini les termes du sondage qui a été proposé à tous les parents d'élèves du 14 au 22 novembre.

23 novembre :

- ❑ Parents d'élèves et membres de la municipalité ont dépouillé le scrutin : 75 % de suffrages exprimés, dont 65 % en faveur de la semaine de 4 jours, maternelle et élémentaire confondus.

28 novembre :

Les partenaires se sont retrouvés pour construire un projet cohérent répondant aux attentes et demandes exprimées.

- ❑ L'hypothèse de semaine à 4 jours est retenue au vu des résultats du sondage.
- ❑ Une grande partie de la réunion a porté sur la pause méridienne : en effet, la durée est de 2 h 15 ; il serait souhaitable de la ramener à 2 heures afin que les petits de maternelle puissent retourner à l'école le plus tôt possible pour se reposer.
- ❑ Les deux services de cantine demandent du temps : comment est-il possible de gagner 15 minutes sans pour autant bousculer le rythme des enfants ?
- ❑ Il a été décidé que 3 parents d'élèves et un enseignant

se rendraient le 5 décembre à la cantine pour observer le déroulement de la pause méridienne.

Les deux conseils de maîtres d'écoles élémentaire et maternelle s'étaient réunis auparavant et avaient émis un avis favorable pour un rythme scolaire de 4 jours avec un temps de travail de 3 h 15 le matin et 2 h 45 l'après-midi.

Une proposition d'horaires a été retenue sur une hypothèse de semaine à 4 jours.

5 décembre :

- ❑ Compte-rendu des parents et enseignants de leur visite le midi même à la cantine : Unanimité pour saluer le travail du personnel d'animation (PEP21) et municipal : qualité des animations et de l'encadrement, pas de stress, les enfants sont détendus, relation de calme, de bien être ; bonne organisation pour y arriver. Le temps passé n'est pas excessif, "c'est bien de leur laisser le temps" ; mais il peut toutefois être gagné une dizaine de minutes.

À partir de ces observations, quelques pistes de réflexion sont dégagées :

Quelques points à améliorer :

- ❑ Le premier service (enfants de maternelle) en incluant les CP et quelques CM volontaires (avec roulement) pour alléger le deuxième service (plus de 60 enfants).
- ❑ Il serait bien de pouvoir dégager au moins 10 minutes aux enfants du deuxième service afin qu'ils puissent les utiliser en détente et non pas rentrer directement en classe.
- ❑ Il est rappelé que les conditions dans lesquelles les observateurs se sont trouvés pour la pause méridienne étaient les plus "lourdes" : effectif très important ce jour-là, mauvaises conditions météo (temps d'habillage très long en maternelle), petits incidents "intestinaux" de petits, etc.

Toutes ces pistes de travail, pour améliorer le service, seront explorées et analysées.

M. FOREY (DDEN) fait une proposition d'horaires pour les deux écoles, compromis idéal s'appuyant sur des demandes pédagogiques et de bien-être des enfants. Ces horaires transcrivent la volonté de construire une réponse cohérente :

- ❑ matinée légèrement allongée à l'école élémentaire comme le souhaitent les enseignants et horaire matinal moins contraignant et journée plus équilibrée à l'école maternelle ;
- ❑ la pause méridienne demandée de 2 heures peut s'appliquer aux deux écoles ;
- ❑ les enfants de maternelle pourront rentrer plus tôt l'après-midi à l'école et pourront ainsi se reposer réellement à temps (à la fin du repas que ce soit à la cantine ou à la maison) ;
- ❑ pour les services de cantine, l'amplitude est de 2h 10 ;
- ❑ le maximum d'écart entre les horaires maternelle et élémentaire est de 10 minutes (il y a quelques années, c'était le cas) ; à midi, le temps d'habillage des petits par les parents se fera sans précipitation, ce qui leur permettra d'être à l'école élémentaire dans les temps.

12 décembre :

- ❑ les conseils des écoles maternelle et élémentaire votent pour la demande du passage à la semaine de quatre jours ;
- ❑ la décision finale étant de la responsabilité du maire, la demande de passage à la semaine de quatre jours est déposée auprès de l'Éducation nationale ;
- ❑ la réponse positive de la Directrice académique des services de l'Education nationale (DASEN) est parvenue mi-mars.

La décision de passage à la semaine de quatre jours ne s'est donc pas prise "comme ça", "à la va vite" et par facilité. L'affaire était complexe, et a demandé de la part de tous, beaucoup de temps et de travail, une grande qualité d'écoute, de respect des autres et d'honnêteté intellectuelle.

Babette Rhodde

Dépenses pour les écoles - année 2017

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour les écoles en 2017 s'élèvent à **104 190 €** et se décomposent de la façon suivante :



Dépenses de personnel (Atsem et agents d'entretien des bâtiments) : **71 300 €** ;



Fournitures scolaires et fournitures diverses : **11 510 €** ;



Dépenses énergétiques (eau, électricité, gaz) des bâtiments : **9 900 €** ;



Subventions sur présentation de projet **4 000 €** ;



Dépenses liées aux transports collectifs piscine et sorties : **3 730 €** ;



Dépenses d'entretien et maintenance : **3 120 €** ;



Frais de communication (internet et téléphonie) : **630 €**.

Les dépenses d'investissement 2017



Création d'une nouvelle classe avec l'installation d'un bâtiment modulaire : **148 800 €** ;



Installation d'un réseau wifi et acquisition du premier lot de tablettes : **9 150 €** ;



Tables, chaises et mobiliers divers : **4 450 €**.



Ces dépenses concernent uniquement la partie scolaire. Les charges liées à la restauration et à l'accueil de loisirs ne sont pas incluses.

Accueil périscolaire - PEP^{bfc}

Le projet phare de l'année: **« L'ATTRAPE-RÊVES »** **Représentation du vendredi 22 juin**

Fédérer les enfants et l'équipe d'animation autour d'un projet artistique sur l'ensemble de l'année, était notre objectif. Il se concrétise sous la forme d'un spectacle entièrement créé par les enfants qui, tout au long de l'année, pendant la pause méridienne, ont chacun fait leur part selon leurs envies (théâtre, musique, création des décors et des accessoires).

Un grand merci aux agents municipaux, aux élus et à l'association de parents, "Perrigolade" pour leur aide technique et logistique.

Le vivre ensemble est une thématique qui nous tient à cœur. Depuis deux ans, des projets qui développent des comportements respectueux, de fair-play et d'entraide sont initiés. De nombreux jeux de coopération ont été proposés. Les attitudes positives des enfants ont été valorisées.

les activités

Le retour à la semaine de 4 jours a été décidé. Il n'y aura plus de NAP à la rentrée de septembre 2018.

Un des objectifs de ce temps, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, était de favoriser l'accès à un large panel d'activités culturelles, artistiques et sportives.

Les enfants, depuis 2014, ont pu choisir et expérimenter de nombreuses activités animées par les membres de l'équipe selon leurs compétences ou par des intervenants extérieurs. L'équipe de direction a fait appel régulièrement aux associations du territoire.

Voici un inventaire non exhaustif des activités proposées pour 2018 / 2019 :

Dans le domaine sportif ;

- ❑ Flag Foot, sarbacane sportive, Ultimate, tir à l'arc, Aïkido, Skylandgo, Hand-Tennis Ballon, UniHockey, jeux de coopération ;

Dans le domaine artistique ;

- ❑ Hip-Hop, danse country, éveil musical, chorale, théâtre, cirque, arts plastiques, Graff, mosaïque ;
- ❑ dans le domaine culturel ;
- ❑ Animo'made, ludothèque, contes, activités nature, jardin, environnement, prévention routière, création d'un journal.

Nous souhaitons à tous les enfants de bonnes vacances et plein de réussite à ceux qui partent au collège.

Joëlle POIROT

Responsable Péri/Extra scolaire et petite enfance.



Les activités périscolaires

Vous trouverez, dans les pages suivantes, quelques photos des animations périscolaires réalisées par l'accueil de loisirs PEPbfc...

L'association PEPbfc a été reconduite pour trois ans en qualité de délégataire du service public lors de la réunion du conseil municipal le 25 juin 2018. Les enfants retrouveront leurs animateurs préférés pour les vacances et l'année scolaire 2018 / 2019.



La vie de notre village

Les activités extrascolaires

Vous trouverez, dans les pages suivantes, quelques photos des animations extrascolaires réalisées par l'accueil de loisirs PEPbfc...



Perrigny en fête

Samedi 23 juin - Soirée spectacle - Mlle Odile fait son cabaret et feu d'artifice

Le soleil et la bonne humeur ont largement contribué au succès de la 3^e édition de son week-end Festif organisé dans l'enceinte du parc municipal...

Samedi 23 juin à 20 heures, dans la salle polyvalente, une soirée spectacle gratuite ouvrait les festivités avec une représentation déjantée, intitulée : **Mademoiselle Odile fait son cabaret**, interprétée par la troupe **Clair Obscur**. Depuis la façade colorée et illuminée d'une drôle de

maison, Mlle Odile, femme élégante et un peu décalée, convie le public à partager son quotidien et ses rêveries. Son majordome Hector se prête au jeu dans cette suite de mélis-mélos de magie, de manipulations d'objets, de théâtre de jeux d'ombres et de claquettes dont les effets magiques ont été traités avec humour et poésie ! Le spectacle a séduit pendant quarante-cinq minutes petits et grands...



Puis, un peu plus tard dans la soirée, place au feu d'artifice (reporté deux fois depuis le jour de l'An à cause d'une météo capricieuse). Celui-ci a attiré environ 150 personnes sur le parking jouxtant le terrain multisports. 22h40 : le temps idéal et la nuit autorisent le début de ce show de lumières... Comme à l'accoutumée, cette féerie pyrotechnique, orchestrée durant un bon quart d'heure par la société Ruggieri, embrase le ciel de Perrigny-lès-Dijon de gerbes de feu aux couleurs chatoyantes, ponctuées par de fortes détonations. Toutes ces salves se succèdent à un rythme effréné sous les yeux admiratifs d'un public qui a applaudi longuement l'évènement lors du bouquet final. Magnifique feu d'artifice pour lequel l'expression "jamais deux sans trois" ne s'est pas répétée cette nuit du 24 juin !



Dimanche 24 juin - Animations dans le parc municipal

9 heures : départ de la grande balade d'environ 9 km à travers les villages de Perrigny, Marsannay et Couchey sous la houlette de Bernard BOURDILLAT. Découverte de petits sentiers environnants avec une pause rafraîchissement à Couchey. Treize participants et un toutou ont apprécié cette marche organisée par l'association Courir et Sourire. Retour au parc municipal vers 11 heures.

10 heures : départ de la balade découverte d'environ 4 km dans des coins insolites de notre village avec les commentaires du guide, André LAPICQUE. Quatorze participants ont pu apprécier cette marche ludique. Retour également vers 11 heures dans le parc.

À partir de 11 heures : animations diverses dans le parc municipal.



La vie de notre village





Les Talents de Perrigny

Une sympathique manifestation permet à tous les passionnés d'un art ou d'une activité spécifique de se retrouver à Perrigny-lès-Dijon, salle polyvalente, tous les deux ans... et donc en 2018 ! Les 24 et 25 novembre aura lieu la prochaine édition des Talents de Perrigny-lès-Dijon.

Talents... vous avez dit talents ?

Peinture, dessin, photo, jardinage, écriture, broderie, menuiserie, dentelle, poterie, décoration, sculpture, ferronnerie, etc. (la liste n'est pas exhaustive), chacun est invité à venir exposer ce qu'il aime faire, et tous à venir admirer et partager leurs impressions !

Tous les exposants sont amateurs, même les talents collectifs ont leur place, et l'ambiance est fort sympathique. Chacun prend plaisir à découvrir les centres d'intérêt d'un voisin ou d'une connaissance en déambulant dans la salle.

Aucune hésitation à avoir ! Si vous êtes adepte d'une activité qui vous tient à coeur, participez ! Vous êtes attendu !

Anciens ou nouveaux habitants du village, adultes et enfants, n'oubliez surtout pas d'inscrire cette belle manifestation dans vos agendas, et de venir exposer ou visiter !

Si vous souhaitez participer, il est nécessaire de vous inscrire. Date limite : 14 septembre
Merci de retourner (ou de recopier) le talon ci-dessous au secrétariat de la mairie, ou à Babette Rhodde (babette.rhodde@orange.fr – 06 22 44 34 74) :

Mme, M. :

Adresse :

Adresse mail :

Téléphone :

- Souhaite exposer lors des Talents de Perrigny les 24 et 25 novembre 2018 à la salle polyvalente (samedi de 14 à 19 heures, dimanche de 10 à 18 heures).
- J'exposerai (*merci de noter votre activité*) :

Date :

Signature :

Vous serez convié(e) à une réunion préparatoire dans le courant du mois d'octobre.

Les bébés de l'année

Que du bonheur... Les bébés de l'année!



Ce ne serait pas la peine d'avoir des enfants si leur petite tête et leurs petites mains n'étaient pas toujours avec leurs sourires et leurs caresses présents dans notre cœur.

Avoir un enfant, c'est découvrir de nouvelles émotions très fortes, connaître une nouvelle dimension de l'amour. C'est avoir aussi en permanence dans le cœur cette belle image de notre enfant qui nous sourit.

Nous vous souhaitons beaucoup de bonheur ensemble, félicitations aux parents !

Bienvenue à nos nouveaux Patrinien et Patrinienne :

Hugo, Inès, Margot, Victoria, Théo, Alessia, Mayssa, Nina, Ilhan, Juliane...

Christian CALLAUD

Perrigny-lès-Dijon : le site



7 jours sur 7, 24 heures sur 24 vous pouvez consulter notre site : perrigny-lès-dijon.fr.

Dès la page d'accueil les informations les plus importantes sont diffusées. Des onglets permettent un accès direct aux rubriques les plus visitées, entre autres "Quoi d'neuf à Perrigny" qui retrace les mises à jour les plus récentes. Vous y trouverez aussi de nombreuses informations sur notre village. Parmi celles-ci :

- Quoi d'neuf à Perrigny-lès-Dijon ? ;
- L'histoire de Perrigny-lès-Dijon ;
- L'équipe municipale ;
- La vie scolaire ;
- L'Accueil de Loisirs ;
- L'École de Musique ;
- Les associations ;
- Les comptes rendus du conseil municipal ;
- Les informations utiles "Santé, Services, Environnement...)" ;
- et bien d'autres encore...

Mais aussi...

Ce site va fortement évoluer

Vous avez peut-être détecté de petites modifications dans la présentation de notre site comme des changements d'icônes ou les comptes rendus de conseil qui sont maintenant en téléchargement et non en lecture directe (fichier.pdf de l'original affiché en mairie).

Des changements, il y en aura d'autres, plus ou moins visibles, dans les semaines et mois à venir.

Pourquoi ?

Notre site va migrer vers une utilisation ciblée ordinateurs / tablettes / smartphones, ce qui va engendrer d'importantes modifications visuelles dans sa présentation et sa navigation. Nous allons toutefois conserver l'arborescence actuelle afin que vos habitudes de navigation ne soient pas trop perturbées.

C'est une évolution incontournable pour anticiper les évolutions futures et garder ce lien qui uni Patrinien et Patrinienne avec notre village et ses élus.

Première évolution majeure : la bibliothèque.

Toute la partie actuelle sur le site de la mairie a été supprimée pour être remplacée par un portail bibliothèque. Vous y retrouverez :

- Les mêmes informations qu'actuellement (Animations, accès, règlement...)
- Un onglet permettant de vous identifier si vous êtes inscrit(e) à la bibliothèque municipale ;
- Un diaporama des nouveautés en page d'accueil.

Mais la grande nouveauté est sur l'onglet catalogue qui permet :

- Un accès à l'ensemble de notre bibliothèque, soit environ 8 000 livres :
 - par genre ;
 - par type de public ;
 - par langue.
- Une recherche d'un ouvrage par titre, auteur, mots-clés...
- Pour un ouvrage donné, un ensemble de métadonnées - visualisation de la couverture, titre, auteur(s), résumé... Et plus encore (pour quelques livres, il est possible que certaines données soient inexistantes ou incomplètes).
- Si vous êtes inscrit(e) à la bibliothèque municipale, grâce à votre compte, vous aurez la possibilité de savoir si le livre souhaité est disponible ou pas et éventuellement de le réserver.
- Vous aurez aussi la possibilité d'inscrire un commentaire sur votre dernière lecture.

Vous pouvez dès à présent, vous rendre sur ce portail et naviguer pour le découvrir.

Un onglet "Nous contacter" vous permet d'exprimer une demande d'information, un problème dans votre environnement, ou toute autre sujet... N'hésitez pas à l'utiliser. De même, un lien vous permet de contacter le webmestre si vous avez détecté une erreur, un problème de navigation... Vous avez une idée, une remarque, une suggestion à nous soumettre concernant notre site...

Christian CALLAUD

Le stationnement dans notre commune

Où trouver un emplacement pour se garer à Perrigny-lès-Dijon ?...

Nous le savons tous, les stationnements sont difficiles dans nos villages. Voici, recensés sur ces deux pages, les endroits où vous pouvez trouver une place sans risquer le papillon.

Mais n'oubliez pas vos parkings privés couverts ou extérieurs. Une porte à ouvrir ou quelques mètres à faire à pied, ce n'est pas la mer à boire.



Rue Christian-Marvillet : 3 places



Rue Henri-Vincenot : 12 places



Rue Christian-Marvillet (suite) : 14 places



Rue Christian-Marvillet (suite) : 0 sur ce tronçon



Impasse des Romains : 7 places



Impasse des Romains : 2 places



Grande Rue : 4 places



Rue du Vignery : 7 places



Terrain multisports : 11 places + 



Rue de la Rente Logerot : 10 places + 



Rue de la Tourelle : 8 places



Rue de la Tourelle (suite) : 18 places



Rue de Prielle (début) : 9 places



Rue de Prielle : 17 places



Parvis de l'église : 5 places + 



Place Saint-André : 11 places



Rue des Aubépines : 23 places + 
(côté rue de Prielle)



Rue des Aubépines : 16 places
(Côté impasse en Ronnot)



Rue du Meix-Boulier : 10 places



Rue des vignes blanches : quelques places



Parking face au cimetière : 6 places



Parking face au cimetière : 8 places

Coup de projecteur

Rencontre avec Claire Delbard, notre bibliothécaire



Pour tout nouvel arrivant à Perrigny, découvrir la bibliothèque demande un petit effort. En effet, malgré la signalisation mise en place, on ne la repère pas de prime abord ; il nous faut longer l'église, aller au bout de l'impasse et enfin franchir le porche qui nous conduit, grâce à une allée bien dessinée et parfaitement accessible, à ce lieu chaleureux. Là, vous serez accueilli par le grand sourire de Claire, aux manettes de la bibliothèque depuis septembre 2016. Assistée de Christiane, bénévole, et Patricia, stagiaire de l'université, en formation de bibliothécaire, elle s'attache à vous faire partager son amour de la lecture.

Claire est loin d'être une novice dans le monde du livre, disons plutôt qu'elle est une spécialiste éclairée. Après des études universitaires littéraires et linguistiques, elle intègre le monde de l'entreprise, enchaînant traductions techniques et relations commerciales en langue allemande. Mais l'univers du livre l'attire au point de préparer un mastère en management de l'édition afin de travailler dans son domaine de prédilection. Éditrice pour différentes maisons d'édition dans les domaines jeunesse et scolaire, ses fonctions couvrent toute la chaîne de création du livre, du manuscrit au BAT (bon à tirer = prêt à imprimer).

Claire ne s'arrête pas là et enchaîne soutenance d'une thèse sur l'évolution de la collection du Père Castor, travail d'administratrice au Centre régional du livre (CRL), création de sa propre maison d'édition L'Atelier des Noyers, enseignement à l'université pour les étudiants en formation aux métiers du livre... et, en 2016, création de carnets de poésie. Le livre, passion dévorante, conduit

Claire à intégrer notre bibliothèque à l'occasion d'un remplacement maladie, transformé début 2018 en poste permanent.

Notre bibliothèque municipale, Claire l'a connue dès son installation à Perrigny-lès-Dijon, en tant que maman y accompagnant ses enfants. Elle y est venue ensuite présenter son métier d'éditrice et la chaîne de conception d'un livre.

Aujourd'hui, sa mission, telle qu'elle l'envisage, est de « faire venir et revenir les habitants à la bibliothèque ». Elle privilégie donc les acquisitions de nouveautés et leur présentation sur le site Internet et travaille également à de nombreuses animations scolaires et tout public.

Ainsi, les bébés lecteurs sont accueillis tous les mois en deux groupes, autour d'une thématique choisie avec Delphine (référente du relais assistantes maternelles), basée sur six à huit livres et un dossier complémentaire. Ces animations permettent également d'établir un lien avec les assistantes maternelles et les parents.

Chaque classe des écoles vient une fois par quinzaine, pas seulement pour emprunter des livres, mais surtout pour des projets adaptés à son niveau et aux souhaits des enseignants. Cette année, tout un travail autour de l'abécédaire a été réalisé avec une thématique différente selon les classes (sport, biodiversité...). Les CM2 ont abordé la structure du conte. Le Printemps des poètes a fait l'objet de lectures franco-arabes avec Nadia, animatrice intergénérationnelle.

À l'occasion des Rencontres...ries, la bibliothèque a accueilli l'auteure Anne-Sophie BAUMANN avec les enfants de grande section maternelle pour une présentation du livre animé, anticipée en classe avec la préparation de pop-up.

Seniors du village et enfants de l'accueil de loisirs se rencontrent également autour de projets coanimés avec Nadia. C'est ainsi qu'est né Lapinou, la mascotte de la bibliothèque ! Un tapis "raconte-histoire" est en cours de confection, il servira de support lors de lectures avec les bébés lecteurs, les maternelles et les élémentaires autour d'un travail sur le conte.

Avec Nadia, des lectures sont organisées pour les résidents d'Âges&Vie.

Marché de Noël et Nuit de la lecture ont été organisés avec Aline, Bruno et Pauline (accueil de loisirs) et Nadia.





Vous l'aurez compris et Claire insiste sur ce point : c'est un beau travail d'équipe dont le but est de bâtir et proposer un patrimoine culturel commun.

Claire mise sur le collectif et l'entraide à tous les niveaux. C'est dans ce même esprit qu'elle privilégie les acquisitions auprès de librairies indépendantes (Grangier, Autrement dit, La Fleur qui pousse à l'intérieur, Planète BD), faisant le choix de la qualité du conseil, de la diversité des offres et d'un soutien à l'univers du livre. Le collectif, cela passe également par la mise en réseau et des partenariats avec Dijon Métropole pour la Nuit de la lecture, avec d'autres bibliothèques de l'agglomération pour Rencontres...ries, avec Marsannay-la-Côte pour des animations autour des bébés lecteurs. Ces rencontres interprofessionnelles sont riches en échanges de bonnes pratiques.

Claire peut être satisfaite ; les bénéfices de son engagement se font déjà bien sentir. En effet, depuis septembre 2016, le nombre d'adhérents est passé de 98 à 230 (rappelons que les classes ne comptent dans



les statistiques que pour un adhérent), le nombre de prêts a été doublé, de nombreuses acquisitions ont été réalisées et une dotation a été obtenue de la Médiathèque de Côte-d'Or (MCO) d'un montant de 700 € pour des acquisitions en sciences humaines adultes.

Dans un futur très proche, la mise en place d'un portail informatique, site Internet dédié à la bibliothèque, permettra à chacun de consulter à distance la liste renseignée des ouvrages référencés et de réserver en ligne. Actuellement, un gros travail de catalogage est effectué afin d'enrichir au mieux cette base de données et d'apporter des informations sur les ouvrages possédés.

Alors que souhaiter pour l'avenir ?

Claire ne manque ni d'enthousiasme ni de projets. La population du village augmente et il faudra bientôt pousser les murs et adapter l'offre de la bibliothèque à cette évolution. La proportion de lecteurs dans notre commune est actuellement dans la bonne moyenne nationale, cependant, il faut continuer à mieux faire connaître la bibliothèque et ses activités, en particulier aux nouveaux arrivants.

La réussite des animations organisées et vécues en équipes avec des publics différents, la qualité du "fait ensemble" sont encourageantes et s'inscrivent dans la construction d'une culture commune.

Car c'est bien le but que poursuit Claire :

« Réussir la mise en place d'un patrimoine culturel commun afin de favoriser le vivre ensemble ».

Geneviève BILLAUT



Associations - Culture & Loisirs

Les jardins partagés

La Grelinette, vous connaissez ?

Ce joli jardin partagé collectif, rue des Aubépines, cherche tonte de pelouse non traitée, pour pailler ses légumes afin de leur donner vitalité sans engrais chimiques.

Si vous n'utilisez pas vos tontes de pelouse, plutôt que de les emporter à la déchèterie, n'hésitez pas à nous contacter.

ET si les concepts de jardin partagé, de culture sans intrant chimique sur sol vivant, bien paillé, vous intéressent, laissez-vous tenter et contactez-nous :

perrignyjardins@gmail.com

Bernard Letourneau - tél. : 06 09 13 41 89

Brigitte Tisse - tél. : 06 71 65 77 59

Gilles Smeckaert - tél. : 06 75 85 35 02



Les Mémoires de Perrigny-lès-Dijon

Les projets et le travail ne manquent pas pour les membres des Mémoires de Perrigny. Après la parution et le succès du livre (425 exemplaires vendus à ce jour) retraçant l'histoire du village de 1900 à 1950, l'association s'est remise à l'ouvrage.

Nous vous invitons **vendredi 21 septembre, à 20h30** à la **salle polyvalente**, pour un spectacle musical émouvant. La chanteuse Renata rendra hommage aux quatre-vingt-huit soldats de Perrigny-lès-Dijon partis lors de la Grande Guerre. Le récital se déroulera au milieu de décors imposants que l'association avait réalisés pour son exposition de 2014, à l'occasion du centenaire de la déclaration de la Der des Der. Ce sera une façon de clore les cérémonies dédiées à ces destins fracassés. Ce soir-là encore, les enfants de Perrigny-lès-Dijon sacrifiés par l'Histoire, seront présents parmi nous.

D'autre part, une exposition photographique est en préparation. Un nouveau travail de tri et de classement est en cours, qui aboutira à la présentation d'une partie des quelque 800 clichés dont l'association dispose. Ce sera un beau complément du livre, en quelque sorte une illustration grand format. Nous vous tiendrons bien évidemment au courant de sa tenue, le moment venu. Pour l'heure, n'oubliez pas que le livre est toujours disponible. Les retours des lecteurs nous ont fait chaud au cœur, les compliments et remerciements reçus sont pour nous la récompense du travail fourni. Merci à tous !

Les Mémoires de Perrigny se réunissent le deuxième jeudi de chaque mois, de 14 à 16 heures à la mairie.

Pour commander le livre :

Marie-Geneviève Lapostolet : 03 80 52 23 38.

Rolande Javillier : 03 80 52 29 10.

Anne Marchal : anne.m.marchal@orange.fr.

sans oublier le dépôt disponible à la bibliothèque du village.



Ensemble Musical de Perrigny-lès-Dijon



L'ensemble musical a produit deux concerts en 2018 :

- ❑ Le 24 mars 2018 avait lieu son grand concert avec une première partie partagée avec les élèves et professeurs de l'École de Musique de Perrigny-lès-Dijon dirigée par Daniel LAMIA, ainsi que sa chorale dirigée par Claudie RENAUD.
La deuxième partie a été assurée par l'Harmonie des Enfants des Sources de la Seine.
- ❑ Le 26 mai concert pour les résidents des maisons Ages&Vie, organisé par Nadia.



L'Ensemble Musical c'est avant tout de beaux moments de partage, d'amitié, une joie de jouer ensemble tous les vendredis soir et également la joie de nous produire devant un public toujours aussi fidèle.
Hélas l'orchestre a dû décliner sa participation à **Perrigny en Fête** pour des problèmes d'effectif qui vont en s'aggravant. En effet, désormais, une grande partie des musiciens habite loin de Dijon pour des raisons scolaires ou professionnelles (Paris, Strasbourg, Lyon, Le Mans...) et il leur est impossible de nous rejoindre pour toutes les répétitions et pour chaque prestation.

De plus, une grande partie de l'effectif est constituée de musiciens renforts qui font déjà partie prioritairement d'autres orchestres et donc pas forcément libres pour nos prestations. Nous les remercions d'ailleurs pour tous les efforts qu'ils font pour être le plus possible avec nous. C'est pourquoi, en accord avec la municipalité qui est notre principal organisme financeur, nous allons mettre l'Ensemble Musical en demi-sommeil. Cela signifie que nous n'assumerons que deux grandes prestations pour cette année 2018-2019, en attendant que notre situation s'améliore.

- ❑ La première aura lieu en novembre 2018 pour notre concert de Sainte-Cécile.
- ❑ La seconde, les 7 et 8 décembre 2019 pour la comédie musicale **Musique en Douce**. Nous concentrerons notre activité sur les répétitions de ce grand projet. Avec le concours de DijonC'thé, Perrigny Country, l'École de Musique et quelques danseurs en cours de recrutement. L'Harmonie de Talant se joindra à notre ensemble afin de grossir et équilibrer l'orchestre. Rappelons qu'il s'agit d'une création locale écrite par Marie Christine BOULAGNON, musicienne à l'ensemble musical et composée par Patrick DURAND. Pour les autres manifestations, nous ferons notre possible pour y assister.

Recherche :

En plus de notre recherche permanente de musiciens, nous recherchons des couturiers ou couturières bénévoles pour la confection des costumes de la comédie musicale. Nous avons trouvé une personne qui accepte de créer les costumes mais elle ne pourra pas faire tout le travail seule. L'Ensemble Musical assurera les achats des fournitures en fonction des subventions qui lui seront attribuées.

Pour les musiciens qui souhaitent faire partie de notre ensemble à long terme ou à titre ponctuel en tant que renfort, il n'y a qu'une seule condition, lire correctement une partition même pour la batterie, la percussion et la guitare. Les débutants seront orientés sur l'École de musique municipale de Perrigny-lès-Dijon pour un perfectionnement avant de rejoindre les rangs. Nous sommes également à la recherche d'un nouveau chef d'orchestre bénévole pour remplacer Patrick DURAND en 2020. Une expérience de direction de grand orchestre dans un répertoire d'harmonie ou symphonique est la bienvenue mais Patrick DURAND peut également dispenser une formation à un débutant pour reprendre sa suite.

Pour tout contact, que ce soit pour la vie de l'orchestre, la comédie musicale ou la succession de notre chef en 2020 :

Patrick DURAND 06 83 61 33 77 ou
patrick.durand.musique@orange.fr

Vous trouverez d'autres contacts sur notre site web :
<http://ensemble.musical.perrigny-les-dijon.fr>
Visiter aussi notre page Facebook.



Union des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Le mot du président

Pour cette année 2018, vu l'âge des adhérents, les problèmes de santé persistent pour certains. Notons le décès de notre ancien vice président et ami ; Bernard BESANÇON, dont l'enterrement a eu lieu le 26 mars 2018, et le décès de la belle-fille de notre vérificateur aux comptes Bernard RETY.

Bon rétablissement aux malades actuels.

- ❑ Le 21 février 2018, nous sommes allés, Daniel BAYET et moi même, à une réunion d'information à Gevrey-Chambertin présidée par Christophe LUCAND et Céline TONOT, conseillers départementaux.
- ❑ Le 21 avril 2018, le congrès départemental de l'Union Fédérale a eu lieu à Mâlain en présence du président des anciens combattants de Mâlain, du président de l'Union Fédérale ainsi que de quelques anciens combattants de Perrigny-lès-Dijon.
- ❑ Le 8 mai 2018, après la cérémonie au monument de Perrigny-lès-Dijon, pour la victoire de 1945 (photos ci-contre), 43 personnes se sont dirigées à Sennecey-lès-Dijon, où un repas était prévu, "bon repas et bonne ambiance".
- ❑ Le 25 mai 2018, nous avons effectué le voyage pédagogique prévu tous les deux ans pour les enfants de CM1 et CM2 de l'école de Perrigny-lès-Dijon. Nous sommes allés à Saint-Brisson et Dun-les-Places et tout s'est très bien passé. Nous souhaitons un prompt rétablissement au directeur de l'école absent ce jour.

Pour le voyage en Baie de Somme du 30 mai au 2 juin, un compte rendu complet sera publié dans le bulletin de septembre.

Pour l'avenir, nous regrettons l'absence de l'Ensemble Musical qui accompagnait nos cérémonies au monument aux morts. Nous leur souhaitons bonne continuation. Il me reste à vous souhaiter de très bonnes vacances à tous avec le beau temps.

Le Président : **André BARÇON**



25 mai 2018 - Voyage pédagogique

Dans le cadre du devoir de mémoire, l'UACVG organisait, pour les élèves de CM1 et CM2 de l'école élémentaire de Perrigny-lès-Dijon, un déplacement à **Saint-Brisson** et **Dun-les-Places** dans le Morvan.

Quarante-six élèves, deux enseignants et six anciens combattants participaient à cette journée.

Saint-Brisson – Musée de la Résistance.

Inauguré le 26 juin 1983, ce musée permet de comprendre le rôle important de la résistance dans le Morvan.

Dun-les-Places – Mémorial.

Inauguré le 26 juin 2016, ce Mémorial transmet le souvenir des victimes de la barbarie nazie. Il raconte l'histoire de ce village martyr.

Les 26, 27 et 28 juin 1944 : trois jours au cours desquels le village est pillé, incendié et 27 hommes fusillés sur les marches de l'église.

Le parrainage de cette journée était assuré par la Fédération Nationale André MAGINOT, la commune de Perrigny-lès-Dijon, l'école primaire et l'UACVG.

Le responsable de la Commission Voyage : **Michel MERLE**



GAEC AUBRY Fixin
HORTICULTEURS
 Plantes vertes ou fleuries
 toute l'année

RN74 - 21120 FIXIN
 Tél : 03 80 52 05 78

Moissenet - Rougeol

Ferronnerie d'Art	Menuiserie ALU / PVC
Grilles - Rampes	Fabricant Alu, pose Volets roulants,
Balcons - Serrurerie	portes de garage,
Clôture	Stores toutes fermetures
Serrurerie	Ouverture de porte

8 rue du Vignery - 21160 PERRIGNY-LES-DIJON
 Mail : fred.rougeol@gmail.com

Association des parents d'élèves

Perrigolade : L'engagement de parents bénévoles au profit des écoles de la commune.



Perrigolade, c'est l'association de parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire de Perrigny-lès-Dijon, doublée d'une belle aventure humaine !

Au gré du calendrier scolaire, 5 ou 6 réunions sont programmées dans l'année, en vue d'organiser des manifestations pour tous les scolaires et leurs familles. La grande majorité d'entre elles le sont d'ailleurs gratuitement afin de favoriser les échanges et les rencontres des familles au sein de l'environnement éducatif et communal.

Ainsi plusieurs activités et moments de détente sont proposés en collaboration avec les équipes enseignantes



des deux écoles. À d'autres occasions, c'est la très dynamique équipe des PEP bfc, toujours inventive et à l'initiative de belles idées, qui vient en soutien à l'organisation !

Avec Perrigolade, les enfants peuvent donc compter sur de nombreux rendez-vous autour de la vie scolaire, la traditionnelle kermesse étant de loin l'événement le plus attendu par tous. Elle a eu lieu le 15 juin dernier, réunissant tous les élèves pour un spectacle de plus d'une heure, tous étant fiers et appliqués à présenter leur danse, chorégraphie ou chant, travaillés depuis plusieurs semaines avec leurs maîtresses et maîtres.

À l'issue de ce très beau spectacle, l'association proposait avec l'aide de parents inscrits pour l'occasion, des stands de jeux, une buvette, un barbecue et un stand restauration, une tombola, etc. et innovait avec un stand de crêpes très apprécié, un tir au but radar récompensant plusieurs catégories, un stand maquillage.

C'est donc tard dans la soirée que toute l'équipe Perrigolade s'est affairée à ranger, avec le sentiment



d'une belle fin d'après-midi réussie pour le plaisir de petits et grands !

Un autre rendez-vous suscite un grand intérêt depuis quelques années, il s'agit de la **bourse aux jouets et puériculture**. Très intéressés par l'opportunité de trouver à petit prix des articles en bon état peu de temps avant les fêtes de Noël, les gens se déplacent de tout le département pour y faire quelques emplettes.

Sans oublier l'après-midi jeux qui a réuni encore cette année de nombreuses familles, où enfants, parents et grands-parents sont venus partager un moment convivial et l'occasion de découvrir tout un éventail de jeux de société ou de retomber en enfance, avec la participation du **Dé Masqué**.

Perrigolade offre encore aux enfants, entre autres manifestations, une chasse aux œufs géante et un goûter de Noël, associé à un autre spectacle de fin d'année proposé par les classes et qui fut l'occasion pour cette année scolaire de remettre à chacun des directeurs d'école un chèque pour la réalisation de projets futurs.



Parents, nous vous donnons rendez-vous le lundi 3 septembre pour la pause-café de rentrée, dans l'enceinte de l'école élémentaire, une belle opportunité de rencontrer quelques membres actifs de Perrigolade et pourquoi pas de se joindre à eux pour l'organisation des événements de l'année scolaire 2018-2019 !

Même occasionnel, un petit coup de main est toujours apprécié !

Une réunion d'information se tiendra à la mi-septembre, pour laquelle vous recevrez le détail par le biais des carnets de liaison et autre affichage.

Que vous soyez nouvel arrivant, parent d'élève ou simplement bénévole, ayant envie d'offrir un peu de votre temps, Perrigolade a besoin d'idées nouvelles et de renouveler son effectif à chaque départ de parents d'élèves partis vivre de nouvelles aventures au collège !

Bonne humeur et convivialité étant de mise, nous vous attendons donc nombreux à la rentrée !

Caroline BÉNARDEAU



Accrodanse

Accrodance continue dans une super ambiance. Les cours reprennent le lundi 10 septembre 2018 à 20h30. Une séance découverte est proposée pour apprécier le rock et l'ambiance. Seul(e) ou en couple vous êtes les bienvenu(e)s.

Remerciements de toute l'équipe à Silvana PETIOT pour son dévouement.

Renseignements : **06 77 25 04 46**
La présidente : **Marie-Angèle DE LA PORTE**

Et pour mémo, à noter dans vos agendas les dates déjà fixées de nos prochaines manifestations :

3 septembre 2018 – Rentrée scolaire / pause-café de rentrée ;

Mi-septembre 2018 – Réunion de rentrée Perrigolade et assemblée générale (date à confirmer) ;

17-18 novembre 2018 – Bourse aux jouets et puériculture

Décembre 2018 – Goûter de Noël (date à confirmer) ;

16 mars 2019 – Journée jeux ;

Juin 2019 – Kermesse des écoles (date à confirmer).

Nicolas ETIENNE

e-mail : nicolas_etienne_81@yahoo.fr



Association Perrigny-Country

L'association **Perrigny-Country**, affiliée à la Fédération Francophone de Country Dance et Line Dance, compte actuellement 28 membres qui vous donnent rendez-vous tous les jeudis à 18 h 30 ou 19 h 30 (suivant votre niveau) à partir du 6 septembre 2018, à la salle polyvalente de Perrigny-lès-Dijon afin de découvrir, apprendre, pratiquer et partager ensemble le plaisir de la danse-country.

Vous êtes débutant(e), vous ne connaissez pas la danse-country et vous avez envie de tenter l'expérience : pas de problème, les deux premiers essais sont gratuits.



L'équipe de "cowboys et cowgirls" et leur animatrice **Ascension** se feront une joie de vous initier aux premiers pas.

Plus d'infos :

- par téléphone : **03 80 58 79 01** ou **06 13 77 63 90**

- par internet : perrignycountry@laposte.net



Association Courir et Sourire

L'association **Courir et Sourire** réunit les coureurs du village. Par un échange de mails, ils se fixent des rendez-vous à des heures et jours variés. Cela permet de ne pas partir seul et d'être un peu plus motivé, si le besoin s'en fait sentir.

De plus, depuis 2017, une section marche a vu le jour. Les mercredis après-midi, les personnes intéressées par deux ou trois heures de marche se retrouvent devant la cantine. Très souvent, deux groupes se forment. Le premier part généralement en voiture pour environ deux heures de balade avec peu de dénivelé. Le deuxième part à pied pour 2 h 30 à 3 h 30 de randonnée, rejoint Marsannay-la-Côte, puis l'itinéraire varie d'une fois sur l'autre.

Comment rejoindre le groupe ?

C'est très simple. Il suffit de venir le mercredi à 14 h 30 devant la cantine scolaire (carrefour rue de la Tourelle/rue du Meix-Boulier). Pas besoin de s'inscrire, les groupes se forment avec les personnes présentes.

Quel matériel faut-il ?

Une bonne paire de baskets suffit (ou des chaussures de marche), une bouteille d'eau, un vêtement de pluie si besoin, des bâtons de marche pour ceux qui le souhaitent mais ce n'est pas obligatoire.

Quel est l'intérêt ?

- D'abord marcher, bien entendu. C'est une activité bénéfique à tous. Il n'y a pas de compétition. Les premiers attendent régulièrement le reste du groupe.



- Puis découvrir notre bel environnement. De nombreux sentiers traversent les combes et les plateaux.
- Admirer la nature, par exemple au printemps les orchidées sauvages fleurissent. Vous ne les connaissez sûrement pas toutes.
- Occasionnellement, récolter. Et oui, cette année pendant tout le mois de mai, les asperges des bois étaient au menu des marcheurs. En salade, en omelette ou à l'apéritif, chacun a échangé ses astuces pour les accommoder.
- Faire connaissance et échanger avec des personnes que nous ne croisons pas ordinairement. Des liens se créent.

Un seul impératif :

- La bonne humeur. L'envie de partager quelques heures dans un bon état d'esprit, sportif mais surtout détendu.

Alors si ça vous tente, n'hésitez pas, rejoignez-nous.

Plus d'infos : tél. **03 80 58 79 01**

ou couriretsourire@laposte.net.

Hélène, une marcheuse.



Comité des fêtes

Pour la deuxième année consécutive, le comité des fêtes a organisé une soirée paella.

Ce 17 mars, plus de 130 convives ont apprécié cette spécialité culinaire préparée par Antoine et Anna Oliveri. Les portions étaient copieuses et goûteuses et la bonne humeur régnait. Grâce à l'orchestre Duel, chacun a pu en profiter sans remords et se dépenser sur la piste de danse.

Lors de Perrigny en fête, ce dimanche 24 juin dans le parc, vous avez été nombreux à faire honneur à la buvette tenue par le comité des fêtes, merci à tous !

Les membres du comité des fêtes





AUTOCONTROL
L'INSPECTION TECHNIQUE

CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE
S.A.R.L. AUTO BILAN DU VIGNOBLE

23 rue des jardins / 21220 Morey Saint Denis
Agrément N°S021D079 / SIRET 499 018 208 0011

Pour prendre rendez-vous :
03.80.51.84.42 ou www.dekra-norisko.fr

www.auto-bilan-du-vignoble.fr
www.facebook.com/autobilan.duvignoble
autocontrol@ctmorey.fr



CUISINES MAX BOUGÉ

Devis gratuits

Votre projet
de A à Z

Fabricant de cuisine sur-mesure

3, rue du Vignery 21160 PERRIGNY-LES-DIJON
03 80 51 13 45
www.cuisinesmaxbouge.com

ASP - Section tir sportif et de loisirs



Une belle saison sportive pour l'association de tir sportif et de loisirs de Perrigny-lès-Dijon.

Tir Indoor, plus couramment appelé tir à air comprimé, se tire en salle, à la distance de 10 mètres.

Nous avons participé aux championnats départementaux et régionaux. Charlotte BRUSON est championne de Côte-d'Or à la carabine. À savoir, le 10 de la cible carabine est de 0.5 millimètre...

Un podium au pistolet pour Patrice JOBARD qui finit 3^e aux régionaux. Ont également participé aux championnats ; Eddy PONCET, Roland SPY, Jean-Marc SINILO.

En Tir ISSF (International Shooting Sport Fédération - Discipline Olympique).

❑ **Carabine 50 mètres** : Charlotte BRUSON a conservé son titre de championne de Côte-d'Or à la carabine 60 balles, couché et décroche le titre de championne de Côte-d'Or dans la nouvelle discipline 3x40. Cette discipline impose de tirer, après ses balles d'essais, 40 balles en position couché, 40 balles en position genou et 40 balles en position debout. Le tout en 3 h 15 ! En régionaux elle se classe 3^e 60 balles, couché et 2^e en 3x40. Elle est sélectionnée pour les championnats de France qui auront lieu à Châteauroux du 15 au 22 juillet.

❑ **Départementaux** : tir 25 / 50 m
Pistolet percussion centrale JOBARD Patrice prend la 3^e place et décroche la première place au pistolet 22 Lr.

❑ **Tir aux armes réglementaires TAR**
Entretien et utiliser les armes militaires réglementaires des différentes armées dans un esprit sportif de sécurité et d'authenticité est l'objet de cette discipline qui est organisée par la Fédération Française de Tir.

Le tir à l'arme réglementaire (TAR) se veut facilement accessible, dans son fonctionnement et sa pratique alliant précision et vitesse, que ce soit au pistolet ou au fusil, en utilisant un équipement et un matériel standard.

Chaque catégorie est représentée : Fusil répétition manuelle ; Fusil armes modifiées (lunette...); FSA fusil semi-automatique (petit ou gros calibre) ; Carabine 22 Lr ; Pistolet Vitesse Réglementaire ; Pistolet / Revolver ; Armes de poing authentiques.

Plusieurs podiums en départementaux et régionaux et un beau palmarès des équipes en régionaux :

- ❑ **Fusil Répétition Manuelle**
5^e - ATS Perrigny-lès-Dijon, 398 points.
- ❑ **Fusil Armes Modifiées**
3^e - ATS Perrigny-lès-Dijon, 463 points.
- ❑ **FSA - Petit Calibre**
2^e - ATS Perrigny-lès-Dijon, 468 points.
- ❑ **Carabine 22 Lr**
3^e - ATS Perrigny-lès-Dijon, 541 points.
- ❑ **Pistolet Vitesse Réglementaire**
2^e - Perrigny-lès-Dijon, 471 points.

Plusieurs tireurs participeront aux championnats de France qui auront lieu à Châteauroux du 11 au 14 Juillet. De grosses modifications ont eu lieu dans le stand. 6 postes de tir à 50 mètres ont été créés. Nous remercions chaleureusement la municipalité pour avoir construit le mur d'enceinte.



Tous les aménagements intérieurs ont été réalisés par les licenciés bénévoles de l'association. Pas de tir couvert, poste de cibles, protection pare-balles... Des rameneurs électriques ont été commandés, nous les attendons pour la fin de l'été.

Pour inaugurer dignement ces installations, nous prévoyons, une fois les rameneurs installés, une grande fête du tir où nous inviterons la population à venir découvrir et essayer, gracieusement, le tir sportif !

Le Président : **Laurent BRUSON**

ASP -Section Football

Suite à la fermeture du Club pendant une saison, L'ASP est revenue sur les terrains en juillet 2017 avec une équipe seniors et vétérans, en repartant au plus bas niveau (division 4), une saison pleine de succès, couronnée par la montée en division 3 en fin de saison pour l'équipe seniors.

L'entraîneur Laurent ARCAMONE a repris les seniors en milieu de saison. Notez bien qu'il n'est pas trop tard pour accueillir de jeunes joueurs âgés de 5 à 7 ans, les entraînements ont lieu le mercredi de 14 heures à 15 h 30. Entraînements vétérans le lundi de 19 h 30 à 21 heures. Entraînements seniors les mardi et jeudi de 19 h 30 à 21 h 30.

Je tiens encore à remercier tous les joueurs pour cette saison, bénévoles du club, dirigeants, supporters qui sont venus en nombre pendant toute la saison, à domicile comme à l'extérieur, sans oublier tous les sponsors qui nous ont fait confiance, et qui nous permettent de continuer cette belle aventure, ainsi que toute l'équipe des services techniques, la mairie et ses élus. Pour terminer, nous vous souhaitons de bonnes vacances, venez nombreux supporter L'ASP.

Le Président : **Anthony MENDES**



Club de l'Amitié

Le 4 juin 2018, Générations Mouvement organisait son concours national de dictée à Obernai.

C'est Marie-Geneviève LAPOSTOLET, une de nos spécialistes du club qui après plusieurs niveaux de sélection représentait la Côte-d'Or. Nous la félicitons pour avoir affronté les 32 autres concurrents et finir à une place très honorable.

Le 24 juin, certains membres du club se sont retrouvés à **Perrigny en fête** afin de vous confectionner plus de 200 gaufres et crêpes. Ce fut un grand succès car toute pâte confondue nous avons réalisé presque le double de l'an passé.

La construction du nouveau quartier avec l'arrivée de nouveaux habitants, nous apporte de nouveaux adhérents et aujourd'hui nous sommes 99. Je vous rappelle que le club est ouvert à tous quelque soit votre âge. Pendant les vacances d'été les jeux de société vous attendent dans la maison du parc municipal.

La chorale a fait sa dernière répétition à la salle polyvalente avant les vacances. Nous les retrouverons à la rentrée.

Nous sommes toujours à la recherche de laine. Nous vous souhaitons de bonnes vacances et si vous le désirez rendez-vous au parc les jeudis après midi pour les jeux de société et les vendredis après-midi pour les joueurs de boules.

Le président : **Gérard GONTHIER**





les Compagnons Constructeurs
L'ESPRIT COMPAGNONS

T2

T4 Bâtiments conforme RT2012 améliorés de 20%

T5

Résidence le Rocher
Marsannay-la-côte



Défiscalisation **LOI PINEL**

Rue de Vignery
21160 - Perrigny-les-Dijon

03 80 52 44 36
Compagnons-constructeurs.fr



PLOMBERIE - CHAUFFAGE
ÉNERGIES RENOUVELABLES
DÉPANNAGE RAPIDE
RAMONAGE



S.A.R.L JEANNIN

21700 VOSNE-ROMANÉE
Tél. 03 80 61 11 58 - Fax 03 80 61 30 99
E.mail : sarljeannin@free.fr

SIRET 950 375 881 00022

CHAUSSURES À LA CLÉ
Cordonnerie - Multiservices



Galerie Marchande CORA
zac Les Vignes Blanches
21160 PERRIGNY
email : chaussuresalacle@gmail.com



Tél./Fax 03 80 58 76 34
Siret 532 402 948 00014



Dj'Jo

Animation de vos soirées et après-midis dansants avec ou sans repas. Tous les styles : Musette, latines, rock, swing danses en ligne, années 80/90 et actuelles.

06 17 69 96 38 - dj.jo-21@orange.fr - Perrigny lès Dijon
<https://www.facebook.com/DJJo-181013462438841/>

Evènements

L'agenda juillet à décembre 2018

ANNÉE 2018			
Date (connue à ce jour)	Évènement	Lieu	Statut
Samedi 14 juillet	Anciens combattants - Révolution française	Monument aux morts	Ouvert au public
Lundi 10 septembre	Anciens combattants - Libération de Perrigny-lès-Dijon	Monument aux morts	Ouvert au public
Vendredi 21 septembre	Les mémoires de Perrigny - Soirée 1914-1918 en chansons	Salle polyvalente	Ouvert au public
Samedi 29 septembre	Perrigny country - Soirée Country	Salle polyvalente	Ouvert au public
Du 8 au 12 octobre	Semaine bleue	Lieux divers	Plus de 70 ans
Vendredi 12 octobre	Anciens combattants - Soirée photos	Salle polyvalente	Privé
mercredi 17 octobre	Club de l'Amitié - Choucroute	Salle polyvalente	Privé
Samedi 20 octobre	Comité des fêtes - Soirée théâtre	Salle polyvalente	Ouvert au public
Samedi 27 octobre	Music-hall Foliz - Soirée spectacle	Salle polyvalente	Public sur réservation
Dimanche 11 novembre	Anciens combattants - Armistice	Monument aux morts	Ouvert au public
Samedi 17 novembre	Perrigolade - Bourse aux jouets	Salle polyvalente	Ouvert au public
24 et 25 novembre	Municipalité - Les talents de Perrigny-lès-Dijon	Salle polyvalente	Ouvert au public
Mercredi 5 décembre	Anciens combattants - AFN	Monument aux morts	Ouvert au public
Vendredi 7 décembre	Perrigolade - Arbre de Noël des enfants	Salle polyvalente	Parents d'élèves
Samedi 8 décembre	CCAS - Repas des aînés	Salle polyvalente	Parents d'élèves
Lundi 31 décembre	Comité des fêtes - Réveillon	Salle polyvalente	Public sur réservation

au Four et au Moulin
Boulangerie - Pâtisserie
 43 Grande Rue - 21160 Perrigny-lès-Dijon
 ☎ : 03 80 52 55 42



Pain Bio et Pâtisseries maison

Horaires d'ouverture :
 Du lundi au vendredi, de 6 h 30 à 19 h 30
 Le samedi de 6 h 30 à 13 h 30

BÔ JARDIN
D'une saison à l'autre...
 pour les particuliers pour les professionnels.

Dès maintenant, prenez votre RV

Pour embellir votre jardin, votre parc, vos espaces verts
 Pour vos tailles, vos tontes, vos plantations, vos aménagements d'espaces paysagers....



Tél : 07.86.02.12.15
 gauthiertessier@gmail.com

• Entretien de jardin et Espaces verts
 • Décorations extérieures

MENUISERIE VOYE & FILS
 S.A.R.L.



FABRICATION MENUISERIE SUR MESURE
 Portes et fenêtres en bois, PVC ou alu.

3 chemin de la Ruelle
 21160 PERRIGNY-LÈS-DIJON
03 80 58 82 28

SARL S N S
Sud Nettoyage Services
 entreprise de propreté

Mr RIPORELLA

Tél. : 03 80 52 78 08 - Port. : 06 26 01 48 90
 13 rue Beauregard - ZA - 21490 NORGES LA VILLE
 Email : sns21@bbox.fr

Informations utiles

Urgences et santé

Médecins :

Marc PAURELLE

et Karine MOREAU-FALKOWSKI

Centre médical : 43, Grande Rue, tél. **03 80 51 14 63**

Consultations sur rendez-vous.

Médecin de garde - en cas d'urgence :

De nuit : de 20 à 8 heures, le samedi à partir de 12 heures, le dimanche et jour férié. Appeler :

☆ **SOS médecins** Tél. **36 24**

☆ **SOS 21** Tél. **03 80 78 68 68**

Cabinet Infirmier :

Emmanuelle CHAGOT et Delphine JORAND

43 Grande Rue.

Tél. **03 80 51 26 51**

Soins au cabinet sur rendez-vous.

Masseurs kinésithérapeutes :

Jean-Marc GILLA

Centre médical : 43, Grande Rue - Tél. **03 80 52 37 65**

Amandine BONNARD et LHERAUD Charlotte

48, Grande Rue - Tél. **03 80 30 66 31**

Orthophoniste :

Valérie MICHAUT

Cabinet d'orthophonie :

6, rue de la Rente-Logerot - Tél. **03 80 30 95 54**

SAMU - Tél. **15**

Pompiers (urgence) - Tel. **18**

Police - Tél. **17**

Gendarmerie de Gevrey - Tél. **03 80 51 80 76**

Centre antipoison - Tél. **15**

Mairie et services

Mairie - Tél. **03 80 52 15 12**

Horaires d'ouverture :

☆ **Lundi** : 8 h 45 à 12 heures et de 14 à 18 heures

☆ **Mardi** : Fermé le matin, après-midi 14 à 18 heures

☆ **Mercredi** : Fermé le matin, après-midi 14 à 18 heures

☆ **Judi** : 8 h 45 à 12 heures et de 14 à 18 heures

☆ **Vendredi** : 8 h 45 à 12 heures et de 14 à 17 h 30

Site : www.perrigny-les-dijon.fr

Affaires sociales - Pour tout renseignement

Chantal BERNARD - Tél. **03 80 51 96 19**

ou **Nadia BOUHADDIOUI** - Permanence en mairie

les mardis et jeudis de 9 h 30 à 11 h 30

Tél. **03 80 52 02 11**

Accueil de loisirs Tél. **06 12 35 27 10**

3, rue du Château

Les mercredis et vacances scolaires de 7 h 30 à 18 h 30

Agence Postale - Tél. **03 80 54 07 89**

Dans la mairie :

Du lundi au jeudi : 14 h 30 à 18 heures

Vendredi : 14 heures à 17 h 30

Bibliothèque municipale - Tél. **03 80 51 00 84**

Rue Saint-André

☆ **Lundi** : 16 à 19 heures

☆ **Mercredi** : 15 h 30 à 18 h 30

☆ **Vendredi** : 16 à 19 heures

Police municipale Tél. **03 80 23 83 37**

3 place du 11 novembre - 21160 Marsannay-la-Côte.

Du lundi au vendredi : de 7 h 30 à 18 heures.

En dehors des heures de services, il faut composer le **17**

ENEDIS

Pour tout problème, vous pouvez contacter :

- <http://www.enedis.fr/> : gestionnaire du réseau de distribution d'électricité.-

- <https://selectra.info/demenagement/annuaire/cote-dor>

perrigny-les-dijon : liste les numéros d'urgence pour l'électricité dans notre commune.

- <https://agence-energie.com/agence-edf/perrigny-les-dijon> :

contient l'adresse des agence EDF à proximité de notre commune.

GDF

Dépannage (24h sur 24 - 7 jours sur 7) : tél. **0810 433 021**

Lyonnaise des Eaux

- En cas d'urgence : tél. : **0977 401 123**

- Gestion clientèle : tél. : **0977 408 408**

Impôts Service tél. : **0820 32 42 52**

Un agent des impôts vous répond :

- en semaine de 8 à 22 heures ;

- le samedi de 9 à 19 heures.

Ouvert toute l'année, ce service répond à toutes vos

questions d'ordre général sur les impôts, en préservant votre anonymat.

Ordures ménagères

Ramassage des bacs gris :

Lundi matin et **jeudi** matin, à partir de 6 heures, jours fériés compris.

Ramassage des objets encombrants :

Par collecte individualisée sur rendez-vous.

Tél. **0800 12 12 11** du lundi au vendredi de 8 à 18 heures.

Internet : www.grand-dijon.fr

Ramassage des bacs jaunes :

(Cartons, journaux, flacons en plastique) :

Mercredi matin, jours fériés compris.

Ramassage des déchets verts :

Mercredi matin, jours fériés compris.

Uniquement par abonnement : 50 € par an du 26 mars au 7 décembre 2018 inclus.

Pour tous renseignements : numéro vert **0800 12 12 11**



Horaires d'ouverture des déchèteries

	Horaires d'été du 1 ^{er} mai au 31 octobre	Horaires d'hiver du 1 ^{er} novembre au 30 avril
Chenôve - Tél. 03 80 58 87 32		
Du lundi au vendredi	de 9 à 13 heures et de 14 à 19 heures	de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures
Samedi	de 9 à 19 heures	de 9 à 13 heures et de 14 à 18 heures
Dimanche	de 9 à 13 heures	de 9 à 12 heures
Marsannay-la-Côte - Tél. 06 77 12 69 12		
Du lundi au vendredi	de 9 à 13 heures et de 14 à 18 heures	de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures
Samedi	de 9 à 18 heures	de 9 à 13 heures et de 14 à 17 heures
Dimanche	de 9 à 13 heures	de 9 à 12 heures

Les déchèteries seront fermées les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Soyons citoyen

Le bruit

Le bruit est aujourd'hui un des principaux facteurs de stress. Pourtant, nous avons les moyens de mettre les décibels en sourdine.

Être réveillé par une tondeuse, une perceuse ou une raboteuse n'est pas la meilleure façon de commencer son dimanche. De tels appareils émettent de 90 à 100 décibels alors que le seuil de gêne est de 60 décibels. Ce n'est pas tout à fait le genre de musique qui met de bonne humeur le matin.

Prendre un bain nocturne dans une piscine est une coutume fort sympathique qui ne doit cependant pas nuire au sommeil des voisins.

Quelques rappels

Arrêté préfectoral du 16 juin 1999 relatif à la lutte contre les nuisances sonores

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité (cris, appareils sonores, réglage de moteur, pétards, etc.).

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12heures et de 14h30 à 19h30.

Les samedis de 9 à 12heures et de 15 à 19heures.

Les dimanches et jours fériés de 10 à 12heures.

Attention: le non-respect de ces règles peut entraîner une verbalisation.

Les poubelles

Qu'elles soient grises, vertes ou jaunes, nous vous rappelons que les poubelles peuvent être sorties la veille du ramassage à partir de 18h et doivent être rangées ensuite dès que possible. Elles ne doivent pas rester dans la rue, ce qui nuirait à l'hygiène et à l'environnement.

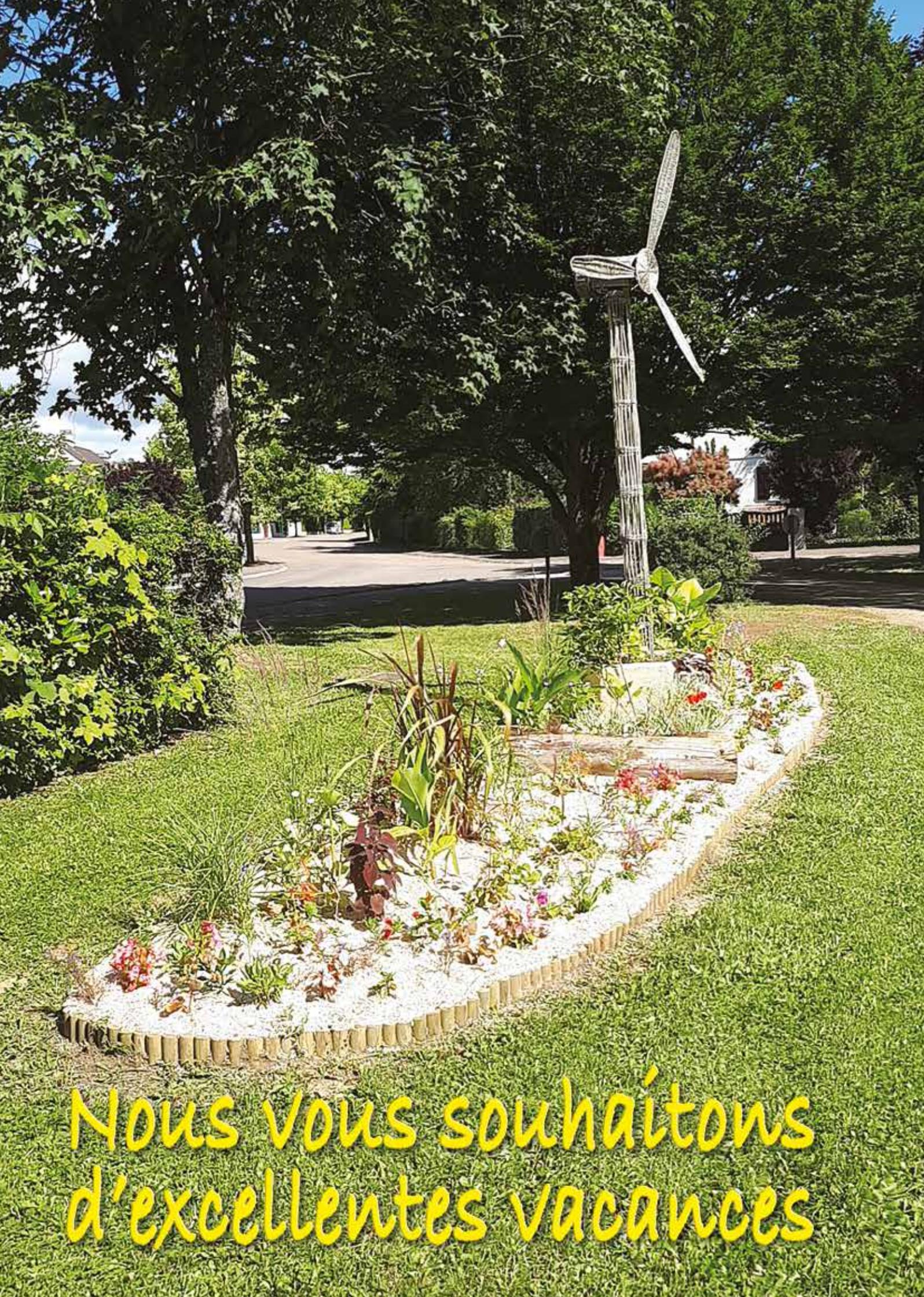
Arbres et fleurs enjolivent notre paysage, les poubelles beaucoup moins!



Le feu

Du fait des nuisances occasionnées au voisinage et des dangers que cela peut présenter, il est interdit d'allumer des feux en plein air ou de faire éclater des pétards ou autres pièces d'artifices sur tout le territoire de la commune.





**NOUS VOUS SOUHAÏTONS
D'EXCELLENTE VACANCES**